

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Récupération des coûts des services liés à
l'utilisation de l'eau sur les bassins
Métropolitains et d'Outre-Mer**

District Rhône-Méditerranée

Version définitive



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Note au lecteur

Ce rapport **présente les résultats de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée pour la période 2013-2016.**

Les analyses ont été menées pour les ménages, les activités de production assimilées domestiques, les industriels et l'agriculture. Ces analyses ont permis de déterminer les taux de couverture des coûts des services, par le prix de l'eau dans un premier temps, par le prix de l'eau et les subventions dans un deuxième temps, complétés par les autres sources de financement pour terminer.

Dans un souci d'efficacité, cette actualisation des études de récupération des coûts a été menée dans le cadre d'une étude nationale. Celle-ci a permis notamment d'harmoniser les résultats produits par les bassins, mais de ce fait, rendu difficile les comparaisons de l'évolution de certains ratios entre ce cycle et le précédent.

Les principales sources de données, la méthodologie et les hypothèses retenues sont explicitées dans un rapport méthodologique, commun à tous les bassins.

Principaux résultats :

Les ratios de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement du district Rhône-Méditerranée

Moyenne annuelle sur la période 2013-2016		Rhône-Med		Total
Millions d'€ Hors Taxes / an		AEP	ASST	AEP
Recettes facturées		1657	1740	3397
Subvention d'exploitation		33	134	167
Recettes de fonctionnement des services (1)		1691	1874	3564
Dépenses d'exploitation (2)		-1125	-1104	-2228
Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)		566	770	1336
75 autres produits de gestion courante		51	39	90
76 produits financiers		4	3	7
77 produits exceptionnels		19	23	42
65 autres charges de gestion courante		-42	-47	-89
66 Charges financières		-72	-124	-196
67 charges exceptionnelles		-29	-35	-64
Résultat de gestion, financier (4)		-69	-141	-210
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)		497	630	1126
Subventions d'investissement		115	174	289
Dépenses d'investissement		-658	-815	-1473
Consommation de capital fixe (CCF MAX)		-1055	-1615	-2670
Alimentation en eau potable		-1055	0	-1055
Assainissement collectif		0	-1615	-1615
Consommation de capital fixe (CCF MIN)		-614	-921	-1535
Alimentation en eau potable		-614	0	-614
Assainissement collectif		0	-921	-921
R1	Taux de couverture des charges d'exploitation	147%	158%	152%
R2	Taux de couverture des investissements	93%	99%	96%
R3 Max	Taux de couverture besoins de renouvellement	80%	72%	76%
R3 Min	Taux de couverture des besoins de renouvellement	100%	95%	97%

- Le recouvrement des coûts de fonctionnement par les recettes des services : R1 = 152%
- Le recouvrement des coûts d'investissement par les recettes des services et les subventions : R2 = 96%
- Le recouvrement du besoin en renouvellement des installations (évalué par la CCF) par les disponibilités de financement des services (recettes et subventions) : R3 = entre 76% et 97% selon les hypothèses retenues sur la durée de vie du patrimoine.

Par catégorie d'utilisateur, après intégration des coûts pour compte propre, des transferts, et coûts environnementaux, les ratios de récupération des coûts sont les suivants :

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Indus+APAD	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	96,7%	93,8%	103,2%	100,4%	73,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	91,4%	87,7%	89,1%	88,7%	47,7%

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation et hydroélectricité. A l'échelle nationale, hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts du secteur de l'hydroélectricité est supérieur ou égale à 100%, et de 73% pour le secteur de la navigation fluviale.

SOMMAIRE

1.	LE CADRE GENERAL	8
2.	ANALYSE DES COMPTES DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	11
2.1	LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU.....	11
2.1.1	Tarification des services collectifs d'eau potable et d'assainissement	11
2.1.2	Tarification de l'eau pour les agriculteurs	12
2.1.3	Tarification de l'eau pour les industriels	12
2.2	ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES.....	12
2.3	ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES.....	13
2.4	CONSOLIDATION DES COMPTES.....	14
2.5	LA TVA.....	15
2.6	LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF.....	16
3.	ANALYSE DES TAUX DE RECOUVREMENT DES COUTS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	17
4.	LES TRANSFERTS	19
4.1	LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU	20
4.1.1	Prélèvement de l'Etat.....	20
4.1.2	Aides perçues par les usagers.....	20
4.1.3	Les redevances payées par les usagers.....	21
4.1.4	La redevance phytosanitaire.....	21
4.2	LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES.....	22
4.3	AIDES PERÇUES DE LA PAC	22
4.4	LA SOLIDARITE INTERBASSIN.....	23
4.5	LES TRANSFERTS VIA LA TAXE VNF.....	23
4.6	LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU	24
4.7	LES TRANSFERTS VIA LA TGAP.....	24
4.8	LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES.....	24
5.	LES COUTS POUR COMPTES PROPRES	25
5.1	ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE.....	25
5.1.1	Assainissement non collectif des usagers domestiques.....	25
5.1.2	Epuration autonome des industriels	26
5.2	PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS.....	26
5.3	COUTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE.....	28
5.3.1	Gestion des effluents d'élevage	28
5.3.1.1	Les coûts de fonctionnement	28
5.3.1.2	La CCF	28
5.3.2	L'irrigation	29

5.4	L'USAGE NAVIGATION FLUVIALE	30
5.5	L'USAGE HYDROELECTRICITE	32
6.	LES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	33
6.1	LES DEPENSES COMPENSATOIRES.....	33
6.1.1	<i>Evaluation des dépenses</i>	33
6.1.2	<i>Responsabilité des pressions et financement des dépenses entre usagers</i>	35
6.1.2.1	Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers	35
6.1.2.2	Répartition du financement des dépenses compensatoires entre usagers.....	36
6.1.3	<i>synthèse des transferts des dépenses compensatoires</i>	39
6.2	ESTIMATION DES AUTRES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	40
6.2.1	<i>Evaluation monétaire des autres coûts environnementaux</i>	40
6.2.2	<i>Responsabilité des acteurs</i>	41
6.3	SYNTHESE DE L'EVALUATION DES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	41
7.	LES TAUX DE RECUPERATION DES COUTS PAR USAGER	43
8.	ANNEXES.....	58
8.1	ANNEXE 1 : REPARTITION ENTRE USAGERS DES LIGNES DE PROGRAMMES DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU.....	58
8.2	ANNEXE 2 : ANALYSE DES FLUX AIDES-REDEVANCES SUR LE DISTRICT RHONE MEDITERRANEE.....	59
8.2.1	<i>Le budget Emplois-Ressources sur le district Rhône Méditerranée</i>	59
8.2.2	<i>Analyse des flux entre usagers via le système aides- redevances de l'agence</i>	59

1. Le cadre général

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur-payeur. Le degré de récupération des coûts répond avant tout à une **exigence de transparence** demandée par la DCE.

Au-delà de la réponse à une exigence communautaire, cette étude permet également de fournir des indicateurs compréhensibles par les acteurs du territoire pour animer les débats des instances de bassins. Elle éclaire par exemple sur les besoins en renouvellement du patrimoine, le rôle du système aides-redevances des agences et offices de l'eau dans le prix de l'eau domestique, le bilan des transferts pays et reçus par catégorie d'utilisateur, etc.

Cet exercice améliore également la connaissance des transferts financiers entre acteurs et renseigne ainsi sur les équilibres financiers à l'œuvre.

Enfin, il permet d'identifier les tendances du système de gestion de l'eau sur le territoire. L'étude nationale est menée par district hydrographique et les résultats présentés sont des moyennes annuelles calculées sur la période 2013-2014.

Les acteurs des services liés à l'utilisation de l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) exige qu'une analyse économique des usages de l'eau soit menée pour chaque district hydrographique. Au minimum, les trois grandes catégories d'utilisateurs qui doivent être analysées sont les ménages, l'agriculture et l'industrie. Les usagers « contribuable » et « environnement » peuvent également être analysés dans le cadre de cette étude.

- L'utilisateur **Agricole**. La définition de l'agriculture est celle classiquement utilisée par les instituts de statistiques, elle inclut toutes les activités de production agricoles à l'exception de l'industrie agro-alimentaire comprise dans l'industrie.
- L'utilisateur **Industriel**. La référence de l'**industrie** est celle de l'institut européen de statistiques EUROSTAT : elle inclut toutes les activités de production, y compris les services, les petits commerces, l'artisanat, les PME-PMI. Il convient ainsi de bien avoir à l'esprit que les services d'eau et d'assainissement des collectivités recouvrent également les activités des industries raccordées et celles du petit commerce de proximité (boulangerie, épicerie, etc.) sous la dénomination activités de production assimilées domestiques (APAD) qui relèvent formellement de la catégorie de l'industrie au sens de la DCE.

Ainsi derrière le terme « *usager industriel* » on retrouve :

- Les industriels au sens « *redevable* » des agences de l'eau (activités de production dépassant une certaine taille, identifiées individuellement) comprenant les industries isolées et les industries raccordées à des réseaux publics ;
 - Mais aussi les activités de production assimilées domestiques (APAD), c'est-à-dire les petits commerces, l'artisanat et les PME-PMI, traditionnellement comptabilisées sous le vocable « *collectivité* » au sein des agences.
- Par usager **Ménages ou Domestique**, on comprend les consommateurs d'eau domestique, et nommés ci-après, pour plus de lisibilité, les « usagers domestiques ».

- L'utilisateur, ou plutôt l'acteur **Contribuable**, qui doit être distingué du consommateur d'eau. La mise en évidence des flux de financement doit faire apparaître toutes les subventions publiques en provenance des collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux), de l'Etat, de l'Europe, derrière lesquels on peut identifier le quatrième usager qui est le contribuable. Même si pour le grand public, le portefeuille du contribuable est le même que celui du consommateur d'eau, cette distinction est importante pour bien mettre en évidence dans quelle mesure l'eau paie l'eau et isoler la part qui est payée par l'impôt de celle payée par le prix de l'eau. En effet, il est opportun de faire apparaître le contribuable en sa qualité d'acteur distinct du consommateur d'eau dans la mesure où, à ce titre, il se voit appliquer des prélèvements différenciés et avoir des attentes distinctes, dont les besoins financiers interfèrent avec les flux d'échange entre usagers.
- L'acteur **Environnement**. La Directive demande également d'évaluer les bénéfices et les dommages pour les milieux naturels, ce qui fait apparaître une cinquième catégorie d'utilisateur-acteur : l'environnement. L'environnement supporte en effet des coûts liés à sa dégradation, mais il peut également bénéficier de subventions pour compensation et/ou réparation (ex : entretien des rivières).

Les services liés à l'utilisation de l'eau et le financement de ces services

L'exercice de la récupération des coûts renvoie à l'étude du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Les services liés à l'utilisation de l'eau sont constitués des services collectifs et des services autonomes.

- Le financement des **services collectifs d'eau potable et d'assainissement** est assuré les usagers, domestiques, industriels, APAD et occasionnellement agriculteurs, via la facturation.
- Le financement des **services autonomes est assuré, grande partie, directement par l'utilisateur lui-même sur son compte propre**. A titre d'illustration, l'assainissement autonome des habitations est pris en charge directement par l'utilisateur domestique, l'industriel peut être amené à prélever directement dans le milieu et traiter directement ses eaux usées sur site, l'agriculteur qui est équipé d'un point de forage sur son terrain prend en charge ses propres coûts. L'utilisateur peut toutefois bénéficier d'aides sous la forme de subventions et/ou de prêts à taux bonifié, constituants de fait des transferts indirects, soit des contribuables (subventions Etat et collectivités), soit d'autres usagers (subventions agences/offices de l'eau).

Le tableau ci-dessous présente la liste des usages de l'eau, via les services collectifs et les services autonomes.

	Ménage	Entreprises		Agriculture
		Activités économiques assimilées domestiques	Industrie	
Services de captage, traitement, stockage de l'eau	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable Alimentation autonome	Irrigation Abreuvement des troupeaux
Services de collecte et traitement des eaux usées	Services publics d'assainissement collectif Assainissement autonome	Services publics d'assainissement collectif	Services publics d'assainissement collectif Épuration autonome	Épuration des effluents d'élevage

L'exercice de récupération des coûts consiste donc à identifier et détailler les transferts financiers pour 5 catégories d'utilisateurs :

- Ménages ou usagers domestiques : consommateurs d'eau abonnés domestiques des services publics d'eau et d'assainissement ;

- Entreprises :
 - Activités de Production Assimilées Domestiques (APAD) : toutes les activités économiques soumises aux redevances domestiques
 - Industries : redevables industriels au sens des agences et offices de l'eau, que le site soit isolé ou raccordé à un réseau) ;
- Agriculture : élevages et irrigation ;
- Environnement : représentant l'enjeu de la protection des milieux naturels ;
- Contribuables (local, national, personnes physiques mais aussi entreprises).

Nous présentons ci-dessous les étapes de l'analyse de la récupération des coûts.

- Section 2 : Analyse des comptes des services collectifs
- Section 3 : Analyse des taux de recouvrement des coûts des services collectifs d'eau potable et d'assainissement
- Section 4 : Analyse des transferts, via le flux des aides et redevances de l'agence de l'eau et des autres transferts ;
- Section 5 : Estimation des coûts pour compte propre
- Section 6 : Analyse des coûts environnementaux
- Section 7 : Estimation des taux de récupération des coûts par catégorie d'utilisateur.

2. Analyse des comptes des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
 - En DSP : 53%
 - En régie : 47%
- Assainissement :
 - En DSP : 40%
 - En régie : 60%

Tableau 1 : Répartition retenue de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

	Population	
	DSP	REGIE
AEP 2016	67 189 210	
	35 857 698	31 331 512
	53%	47%
Assainissement Collectif 2016	65 511 363	
	26 281 579	39 229 784
	40%	60%

Source : IREEDD, d'après SISPEA 2016

2.1 LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU

Note au lecteur : Cette section présente les tarifs de l'eau à titre informatif. Les parties suivantes (analyse des comptes) s'appuient sur les recettes enregistrées dans les comptes administratifs des services.

2.1.1 TARIFICATION DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'élevait à 3,65€ TTC/m³ en 2015 sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse¹. Ce prix comprend le prix du service de l'eau potable (1,91€ TTC/m³) et celui de l'assainissement collectif (1,74€/m³). En retenant une consommation annuelle de 120m³ par ménage, la dépense moyenne d'un ménage pour les services collectifs s'élève à 229€ TTC pour la consommation d'eau potable.

¹ Source : 7^{ème} rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (données 2015), dernier rapport disponible.

2.1.2 TARIFICATION DE L'EAU POUR LES AGRICULTEURS

L'utilisateur agricole utilise de l'eau dans le cadre de ses activités (irrigation, abreuvement du cheptel). Les volumes consommés pour les besoins de l'irrigation peuvent être prélevés individuellement, par les ASA (Associations Syndicales Autorisées)² ou par les SAR (Sociétés d'Aménagement Régionales). Les volumes totaux prélevés pour l'irrigation s'élèvent à 1,2 Milliards de m³ en 2016³.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, la SCP et BRL distribuent de l'eau agricole. Les volumes vendus, prix moyen et recettes annuelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Prix et volumes concernés par les SAR pour l'eau agricole (2016)

	Volumes distribués (m ³)	Prix moyen	Recettes perçues
BRL	65 520 000	0,19	12 448 800
SCP	45 560 736	0,19	8 738 963
Total	111 080 736	0,19	21 187 763

Source : Rapports annuels BRL et SCP 2016

Pour l'irrigation individuelle ou par le biais des ASA, les coûts de l'irrigation calculés par le CEMAGREF et actualisés ont été rapportés aux volumes prélevés (cf Section 5.3.2 *Coûts pour compte propre de l'irrigation* pour le détail des calculs). Il en ressort un coût total de l'irrigation de 104 M€, auxquels viennent s'ajouter les 21M€ payés aux SAR.

Les besoins en eau pour l'abreuvement du bétail ont été estimés à partir du nombre de bovins sur le bassin, leur consommation par tête et le prix de l'AEP sur le bassin (cf encadré *Coût de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel* en section 5.3). Il ressort un coût moyen de 31M€ sur le bassin, résultant uniquement de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement (les prix de l'approvisionnement auprès des SAR ou en propre n'ont pas été estimés).

Les coûts de fonctionnement et la Consommation de Capital Fixe de ces usages ont été intégrés dans les coûts pour compte propre de l'utilisateur agricole.

2.1.3 TARIFICATION DE L'EAU POUR LES INDUSTRIELS

La dernière référence de la tarification de l'eau aux usages industriels date du précédent cycle. Le tarif de l'eau appliqué aux industriels pour les prélèvements qu'ils effectuent en compte propre a été estimé par Eco-décision⁴ dans son rapport sur l'analyse socio-économique de l'industrie dans les bassins RMC. Le coût unitaire moyen du m³ d'eau prélevé a ainsi été estimé à 0,03€.

2.2 ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES

Les recettes et les charges des délégataires ont été extrapolés à partir des caractéristiques comptables et financières des secteurs d'activité 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau) et 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées) de l'Insee. Le détail du calcul est présenté dans le rapport méthodologique.

² Les modes de tarification des ASA seront analysés en phase 7 de l'étude (collecte d'informations et analyse des niveaux de tarification en vigueur).

³ Source : Base de données de l'agence de l'eau RMC

⁴ Eco-décision, Analyse socio-économique de l'industrie dans le bassin Rhône-Méditerranée & Corse, 2013

Les résultats sur le bassin sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Recettes et charges des délégataires sur le bassin hydrographique du Rhône-Méditerranée, par compétence, moyenne annuelle 2013-2016

Millions d'€ Hors Taxes / an	Rhône-Méditerranée			Corse		
	AEP	ASST	AEP + ASST	AEP	ASST	AEP + ASST
Recettes courantes	886	809	1695	14	15	28
Dépenses de fonctionnement	-793	-651	-1443	-12	-12	-24
Subventions	-	-	0	-	-	0
Dépenses d'investissement	-165	-219	-384	-3	-4	-7
Coût du patrimoine (charges d'intérêt)	-18	-17	-35	0	0	-1

Les résultats de la Corse sont présentés pour information

Sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- Les recettes des délégataires sont évaluées à : 1 695 Millions d'euros
- Les dépenses de fonctionnement à : 1 443 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 384 Millions d'euros.

La majeure partie des investissements dans le secteur restent à la charge des collectivités qui en ont la compétence. Les investissements réalisés par les délégataires sont à la hauteur de leur responsabilité dans les investissements des services collectifs d'eau potable et d'assainissement.

2.3 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES

L'analyse financière des services collectifs en Régie a été réalisée à partir des comptes M49 des budgets eau et des budgets assainissement des collectivités. Ces données ont été retraitées et croisées avec celles de la base de données SISPEA pour corriger des erreurs dans les deux bases de données. Ce croisement a permis d'avoir une très bonne représentativité des comptes publics des services collectifs dans la mesure où les données couvrent près de 97% à 98% de la population (cf. *Tableau 4 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie*).

Les données manquantes sont celles des communes rurales qui n'ont pas d'obligation d'avoir une comptabilité M49.

Tableau 4 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

RMC	2016		2015		2014		2013	
	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles
AEP	15 715 433	98%	15 622 764	98%	15 741 838	98%	15 715 717	98%
AC	15 968 754	97%	15 875 427	97%	15 655 194	97%	15 613 742	97%
ANC	14 859 990	97%	14 633 426	97%	14 520 818	96%	14 453 469	96%

Résultats de l'analyse des comptes des services en Régie

Le tableau ci-dessous présente, par compétence, les résultats de l'analyse des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie. La compétence peut être unique (eau ou assainissement), ou mixte (eau et assainissement).

Tableau 5 : Comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

Rhône-Méditerranée				
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Mixte (AEP & ASST)	Total
Recettes courantes	694	854	154	1 702
Ventes	499	630	123	1252
Travaux	16	53	6	75
Produits et services divers	131	135	19	286
<i>Dont 7063 – Contribution des Communes (eaux pluviales)</i>	<i>1</i>	<i>39</i>	<i>1</i>	<i>40</i>
Autres produits d'exploitation	49	36	5	90
Dépenses de fonctionnement	-297	-418	-70	-785
Achats et charges externes	-139	-243	-41	-424
Autres charges	-41	-44	-9	-94
Charges de personnel	-117	-131	-20	-267
Taxes et redevances	0	0	0	
Subventions	111	270	75	456
Subventions d'investissements	86	145	58	289
Subventions d'exploitation	25	125	17	167
Dépenses d'investissement	-427	-530	-132	-1 089
Coût du patrimoine (charges d'intérêt)	-45	-98	-18	-161

Sur le bassin Méditerranée :

- Les recettes totales des services en Régie sont évaluées à : 1 702 Millions d'euros
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 785 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 1 089 Millions d'euros.

2.4 CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés des services collectifs sont présents dans le Tableau ci-dessous, par mode de gestion (DSP-Régie) et par compétence (eau-Assainissement).

Tableau 6 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement

Millions d'euros	Rhône-Méditerranée		
	Délégataires	Collectivités	Total
Recettes courantes	1 695	1 702	3 397
Dépenses de fonctionnement	-1 443	-785	-2 228
Subventions d'investissement		289	289
Subventions d'exploitation		167	167
Dépenses d'investissement	-384	-1 089	-1 473
Charges financières	-35	-161	-196

Sur le bassin Méditerranée :

- Les recettes totales des services collectifs d'eau et d'assainissement à : 3,4 Milliards d'euros
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 2,2 Milliards d'euros
- Les dépenses d'investissement à 1,4 Milliards d'euros.

L'approche méthodologique avec l'étude 2013 /2018

Les étapes de calculs (EY 2013)

- 1 - Regroupement au niveau national des montants inscrits sur les lignes de comptes M49 (cf. Tableau ci-dessous)
- 2 - Retraitement des achats d'eau, de travaux et de prestation de service aux délégataires
- 3 - Répartition des données au prorata de la population par district hydrographique

Les étapes de calculs (IREDD 2018)

- 1 - Regroupement des comptes M49 des services par compétence (Eau potable/Ass/Mixte) et par district hydrographique
- 2 - Retraitement des achats d'eau, de travaux et de prestation de service aux délégataires
- 3 - Extraction des montants inscrits sur les lignes de comptes M49 (cf. Tableau ci-dessous), calcul de moyenne annuelle

La répartition de ces volumes financiers par compétence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement, par compétence

Millions d'euros par an	Rhône-Méditerranée		R-Med
	AEP	ASST	2013/2016
Recettes courantes	1 657	1 740	3 397
Dépenses de fonctionnement	-1 125	-1 104	-2 228
Subventions d'investissement	115	174	289
Subventions d'exploitation	33	134	167
Dépenses d'investissement	-658	-815	-1 473
Charges financières	-72	-124	-196

2.5 LA TVA

L'ensemble des dépenses et des recettes présentées dans ce document sont hors TVA. Nous présentons néanmoins ci-dessous, une évaluation des montants de TVA payés par les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Le montant de la TVA perçue par l'Etat à travers la facturation des services est estimé à 79,6 M€ pour l'eau potable et 150,8 M€ pour les services d'assainissement.

Millions d'€ Hors Taxes / an		Recettes courantes	Recettes courantes non assujetties (*)	Taux de TVA	Estimation de la TVA versée
Rhône-Méditerranée	AEP	1 657,37	211	5,5%	79,56
	ASST	1 739,91	232	10%	150,76

(*) Source : DGFIP

La TVA est payée par l'utilisateur des services d'eau et d'assainissement, et reversée à l'Etat en transitant par les comptes des services. Ces flux financiers ne rentrent pas dans le calcul des ratios de récupération des coûts.

2.6 LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF

La Consommation de Capital Fixe -CCF- est correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;
- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Le détail des calculs figure dans le rapport méthodologique.

La valeur du patrimoine

Tableau 8 : Le patrimoine des services collectifs d'eau et d'assainissement

Stock de capital d'eau potable	AEP	Valeur (Millions d'euros)
Réseau (kml)	179 282	32 937
Branchements (Nb)	6 701 588	7 372
Stockage (m3)	2 272 135	1 136
Production (m3/j)	4 544 270	3 408
	Valeur totale	44 853

Stock de capital d'assainissement collectif	AC	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	85 311	32 379
Branchements (Nb)	5 440 265	6 528
STEP (m3)	28 248 748	9 887
Refolement (kml)	85 311	12 797
	Valeur totale	61 591

- La valeur à neuf du patrimoine est estimée, approximativement à :
 - 45 Milliards d'euros pour les services d'eau potable
 - 62 Milliards d'euros pour les services d'assainissement collectifs.
- **La Consommation de Capitale Fixe - CCF**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

Tableau 9 : La Consommation de Capital Fixe

CCF AEP	Millions d'euros /an		CCF AC	Millions d'euros / an	
	HH	HB		HH	HB
Réseaux	-659	-412	Réseau	-648	-405
Branchements	-246	-123	Branchements	-218	-109
Stockage	-14	-11	STEP	-494	-247
Production	-136	-68	Refolement	-256	-160
Total	-1055	-614	Total	-1615	-921

Hypothèse Haute - HH - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements

Hypothèse Basse - HB - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements

3. Analyse des taux de recouvrement des coûts des services d'eau et d'assainissement

Les taux de recouvrement des coûts sont des indicateurs permettant d'analyser les modalités de financement des services collectifs d'eau et d'assainissement. Plus précisément ces taux indiquent quelle est la part de chaque catégorie d'utilisateurs dans le financement des services.

Nous évaluons trois taux de récupération des coûts.

- Le premier taux R1, permet de déterminer jusqu'à quelle hauteur, les recettes des services issues de la facturation des usagers permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des services. En général, les recettes issues de la facturation permettent de couvrir plus que la totalité des dépenses de fonctionnement. L'excédent dégagé, avec les subventions d'exploitation et le solde des autres produits et charges hors exploitation, constitue une capacité d'autofinancement -CAF- permettant de financer une part des investissements.
- Le deuxième taux R2, permet de mesurer la part la contribution de la CAF et des subventions d'investissement au recouvrement des dépenses d'investissement. Un taux inférieur à 100% signifie que les recettes des services ne couvrent toutes les charges, fonctionnement et investissements des services, et réciproquement pour un taux supérieur à 100%.
- Le troisième taux R3, permet de déterminer dans quelle mesure, les besoins de renouvellement du patrimoine estimés par la CCF, sont couverts.

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes de fonctionnement des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF) + subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées + subv. d'inves. + subv. d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Les taux de récupération des coûts des services collectifs sont présentés ci-dessous.

Tableau 10 : Taux de recouvrement des coûts des services collectifs

Millions d'€ Hors Taxes / an	Rhône-Med		Total	
	AEP	ASST		
Recettes facturées	1657	1740	3397	
Subvention d'exploitation	33	134	167	
Recettes de fonctionnement des services (1)	1691	1874	3564	
Dépenses d'exploitation (2)	-1125	-1104	-2228	
Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)	566	770	1336	
75 autres produits de gestion courante	51	39	90	
76 produits financiers	4	3	7	
77 produits exceptionnelles	19	23	42	
65 autres charges de gestion courante	-42	-47	-89	
66 Charges financières	-72	-124	-196	
67 charges exceptionnelles	-29	-35	-64	
Résultat de gestion, financier (4)	-69	-141	-210	
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	497	630	1126	
CAF	497	630	1126	
Subventions d'investissement	115	174	289	
Dépenses d'investissement	-658	-815	-1473	
Consommation de capital fixe (CCF MAX)	-1055	-1615	-2670	
Alimentation en eau potable	-1055	0	-1055	
Assainissement collectif	0	-1615	-1615	
Consommation de capital fixe (CCF MIN)	-614	-921	-1535	
Alimentation en eau potable	-614	0	-614	
Assainissement collectif	0	-921	-921	
R1	Taux de couverture des charges d'exploitation	147%	158%	152%
R2	Taux de couverture des investissements	93%	99%	96%
R3 Max	Taux de couverture besoins renouvellement	80%	72%	76%
R3 Min	Taux couverture besoins renouvellement	100%	95%	97%

Principales Conclusions

1. La couverture des charges des services

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation et les dépenses d'investissement.

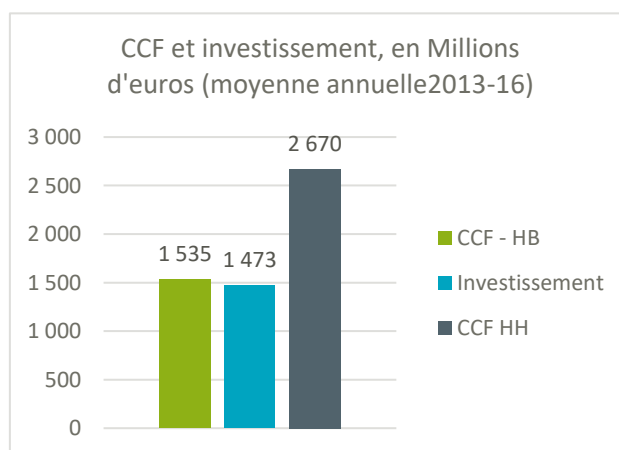
- a. Le taux de récupération des charges d'exploitation (ou dépenses de fonctionnement) des services d'eau et d'assainissement est de 152% pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :
 - i. 147% pour l'eau potable, et
 - ii. 158% pour l'assainissement.
- b. Le taux de couverture des investissements est de 96%, avec :
 - i. 93% pour l'eau potable, et
 - ii. 99% pour l'assainissement.
- c. CAF et Investissement : Le rapport de la CAF hors subventions sur les dépenses d'investissement est de 76%, ce qui indique que les services ont la capacité de financer à hauteur de 76% leurs dépenses d'investissement sur leurs propres ressources.

2. La durabilité financière des services

- a. Sur l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement :

Le Taux de recouvrement des besoins de renouvellement, R3, est compris entre 76% et 97%.

- i. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 1,53 Mds d'euros et 2,67 Mds d'euros.
- ii. Les dépenses d'investissement, qui portent sur l'extension des services et le renouvellement du patrimoine sont estimée à 1,5 Mds d'euros.
- iii. Le niveau des dépenses d'investissement se situe légèrement en-dessous de la fourchette basse de l'évaluation de la CCF, l'évaluation médiane de la CCF étant à 2,1 Mds d'euros.



- b. Pour les services d'eau potable

- i. CCF : comprise entre 614 M€ et 1 055 M€.
- ii. Les Investissements s'élèvent à 658 Millions d'euros.

- c. Pour les services d'assainissement

- i. CCF comprise entre 921 M€ et 1 615 M€
- ii. Les Investissements s'élèvent à 815 Millions d'euros.

Des ratios alternatifs de récupération des coûts

Des ratios alternatifs de récupération des coûts alternatifs

D'autres ratios de récupérations des coûts, R2-Bis et R3-Bis, ont été calculés, afin de « *neutraliser* » les effets des subventions d'investissements et des subventions d'exploitation, et évaluer la couverture des charges d'investissement hors subventions.

$$R2 - Bis : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{CAF (Hors subv. d'exploitation)}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 - Bis : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{CAF (Hors subv. d'exploitation et Subv. D'investissement)}}{\text{CCF}}$$

Ces ratios, calculés pour les deux derniers cycles, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Ratios alternatifs des taux de recouvrement des coûts des services collectifs, moyenne annuelle, 2013-2016

		France 2013-2016	France 2009
R2-Bis	Ratio de récupération des dépenses d'investissements ; hors subventions	65%	45%
R3 Max-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Max) ; hors subventions	36%	31%
R3 Min-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Min) ; hors subventions	62%	56%

Les recettes des services d'eau et d'assainissement couvrent 65% des dépenses d'investissement. Ils s'améliorent par rapport au cycle précédent. La couverture des besoins de renouvellement par le prix de l'eau est comprise entre 36% et 62%, en légère progression également par rapport au précédent cycle. Ce dernier résultat s'explique en partie par la baisse significative des subventions d'investissement.

4. Les transferts

Pour mémoire, les transferts retenus dans le calcul de la récupération des coûts portent sur :

Les principaux transferts reçus par les usagers, qui sont :

- Les aides de l'agence de l'eau,
- Les subventions d'investissement
 - o Les aides des conseils généraux et régionaux,
 - o Les aides en provenance de l'Etat,
- Les subventions d'exploitation : Transferts des budgets généraux des collectivités vers les budgets annexes eau et assainissement des collectivités,
- La redevance phytosanitaire
- L'épandage des boues,

Les principaux transferts payés par les usagers, qui sont :

- Les redevances versées à l'agence de l'eau,
- La taxe VNF
- La TGAP,
- La redevance phytosanitaire,
- La solidarité interbassin

4.1 LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

4.1.1 PRELEVEMENT DE L'ETAT

Depuis 2014, l'Etat prélève en moyenne 33M€ par an sur le fonds de roulement de l'agence de l'eau RMC, dont 32M proviennent des usagers du district Rhône-Méditerranée. Ce prélèvement correspond à un transfert des usagers de l'eau vers le contribuable. Les contributions se répartissent de la façon suivante (au prorata des redevances payées par chaque usager) :

Tableau 12: Prélèvement de l'Etat sur fonds de roulement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
Rhône-Méditerranée-Corse	24,86	3,93	4,05	0,23	33,07
<i>Dont Rhône-Méditerranée</i>	24,20	3,83	4,00	0,22	32,25
<i>Dont Corse</i>	0,66	0,10	0,04	0,01	0,82

4.1.2 AIDES PERÇUES PAR LES USAGERS

Les aides versées par l'Agence de l'eau aux usagers comprennent :

- Les montants des autorisations de programmes, montant moyen annuel sur la période 2013-2016, et
- 10% des avances remboursables.

Ces aides sont ensuite répartis entre les usagers au prorata des bénéficiaires des programmes (cf. Annexe 1 : Répartition entre usagers des lignes de programmes des aides de l'Agence de l'eau). Les lignes de programmes (41 à 48) correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'Agence de l'eau ne sont pas intégrées dans le calcul de la récupération des coûts.

Tableau 13: Aides de l'Agence de l'eau reçues par les usagers du bassin Rhône-Méditerranée, M€/an

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement	Fct Agence
11 INST. DE TRAIT. DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILES	38,8	6,4	3,9	-	-	-
12 RESEAUX D'ASST DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES	61,1	10,1	6,2	-	-	-
13 LUTTE CONTRE LA POLL. DES ACTIVITES ECO. HORS AGRICOLES	-	9,1	13,7	-	-	-
14 ELIMINATION DES DECHETS	0,2	0,0	0,2	-	-	-
15 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	2,0	0,3	0,2	0,5	-	-
17 PRIMES POUR PERFORMANCE EPURATOIRE	79,6	13,1	8,1	-	-	-
18 LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE	2,7	0,4	0,4	18,5	-	-
19 DIVERS POLLUTION	-	-	-	-	-	-
21 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	31,5	4,4	6,9	10,2	0,5	-
23 PROTECTION DE LA RESSOURCE	7,7	1,1	1,2	1,0	-	-
24 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	-	-	13,5	0,6	50,3	-
25 EAU POTABLE	30,5	4,2	4,6	-	-	-
29 APPUI A LA GESTION CONCERTEE	1,2	1,2	1,2	1,2	-	-
31 ETUDES GENERALES	1,4	1,4	1,4	1,4	-	-
32 CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	2,6	2,6	2,6	2,6	-	-
33 ACTION INTERNATIONALE	1,0	1,0	1,0	1,0	-	-
INFORMATION, COMMUNICATION, CONSULTATION DU PUBLIC,	0,8	0,8	0,8	0,8	-	-
34 EDUCATION A L'ENV.						
41 FONCTIONNEMENT HORS AMORTISSEMENT HORS PERSONNEL	-	-	-	-	-	6,4
42 IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	-	1,7
43 PERSONNEL	-	-	-	-	-	25,6
44 CHARGES DE REGULARISATION	-	-	-	-	-	8,0
45 CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-	-	4,2
48 DEPENSES COURANTES LIEES AUX REDEVANCES	-	-	-	-	-	0,5
49 DEPENSES COURANTES LIEES AUX INTERVENTIONS	1,4	1,4	1,4	1,4	-	-
Total	261,3	56,2	66,0	37,9	50,9	46,5

4.1.3 LES REDEVANCES PAYEES PAR LES USAGERS

Les redevances payées par les usagers comprennent (cf. Tableau 14: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin Rhône-Méditerranée) :

- Les redevances pour pollutions et modernisation des réseaux de collecte qui sont payées via la facture d'assainissement. Celles-ci sont réparties entre les ménages et les APAD sur la base du ratio de pollution domestique suivant.

	Ratio Pollution domestique
Ménages	86,0%
APAD	14,0%

Source : Estimation de l'AERMC, d'après l'étude E&Y de 2013

- Les redevances prélèvement payées directement par chaque redevable. Les redevances payées par les usagers des services collectifs d'eau potable via la facture sont réparties entre les ménages, les APAD et les industriels au prorata des consommations d'eau potable de ces derniers (Tableau 41: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin Rhône-Méditerranée).

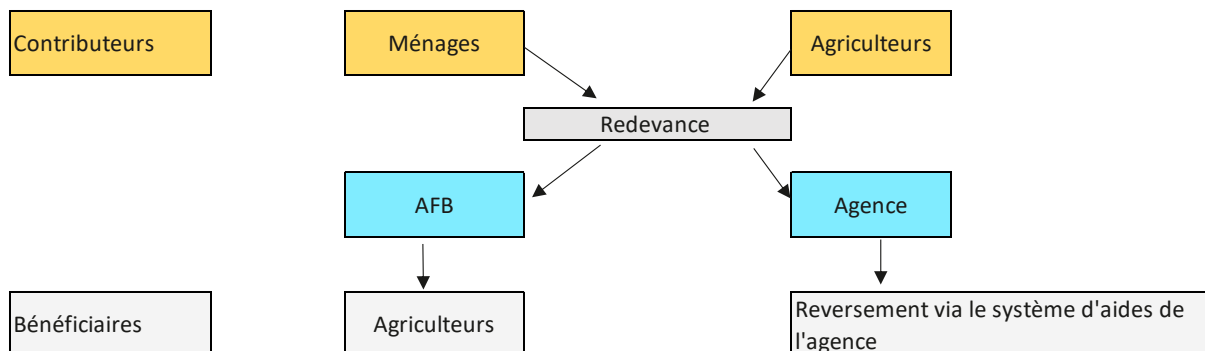
Les montants des redevances payées par les différents usagers sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 14: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin Rhône-Méditerranée

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
POLLUTION/ ASSAINISSEMENT					
1. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - INDUSTRIES	-	-	18,2	-	18,2
2. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - ELEVAGES	-	-	-	0,1	0,1
3. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	212,9	34,7	-	-	247,5
4. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES NON DOMESTIQUES	-	-	3,0	-	3,0
5. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES DOMESTIQUES	101,0	16,4	-	-	117,5
PRELEVEMENTS / AEP					
10.1 PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE DESTINE A L'HYDROELECTRICITE	-	-	18,8	-	18,8
10.2 AEP	59,2	8,2	9,0	-	76,4
10.3 IRRIGATION	-	-	-	3,3	3,3
10.4 CANAL	-	-	0,3	-	0,3
10.5 REFROIDISSEMENT	-	-	8,1	-	8,1
10.6 AUE	-	-	4,4	-	4,4
AUTRES					
6. STOCKAGE D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE	-	-	0,1	-	0,1
7. OBSTACLE SUR LES COURS D'EAU	-	-	0,1	-	0,1
8. PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	2,0	-	-	-	2,0
Total	375,2	59,3	62,0	3,4	499,9

4.1.4 LA REDEVANCE PHYTOSANITAIRE

La redevance pour pollutions diffuses – phytosanitaire collectée par l'Agence de l'eau s'élève à 18,5M€ sur le bassin Rhône-Méditerranée (source : Agence de l'eau Artois-Picardie), dont 1,8M€ provenant des ménages et 16,6M€ des agriculteurs. La part reversée à l'AFB s'élève à 5,7M€ (Source : Estimation à partir du Jaune de l'Agence de l'eau), tandis que l'agence de l'eau RMC collecte 12,2M€.



Note : L'écart entre la somme des contributions des ménages et des agriculteurs et la somme des bénéficiaires provient des écarts entre les données sources des calculs. Les montants des reversements à l'AFB provenant des Jaunes, et les montants des reversements nous ont été transmis par l'agence de l'eau Artois-Picardie. Le calcul d'une moyenne annuelle sur la période 2013-2016, contribuent également à l'explication de ces écarts en raison des glissements entre les encaissements et les paiements.

4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES

Les subventions d'investissement perçues par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement s'élèvent à 289 M€. Le détail des subventions est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Répartition des subventions d'investissement aux services collectifs d'eau potable et d'assainissement sur le bassin Rhône-Méditerranée

	AEP	ASSAINISSEMENT
Total	115	174
Agence de l'eau (pour information)	43	88
Autres collectivités	7	13
Budget communautaire et fonds structurels	0	0
Départements	24	30
Etat et établissements nationaux	0	0
Régions	1	3
Origine non spécifiée	40	39

Source : IREEDD-Espélia, d'après DGFIP

4.3 AIDES PERÇUES DE LA PAC

Les aides allouées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), aux régions PACA, Languedoc-Roussillon, Bourgogne-Franche Comté et Rhône-Alpes, au titre des priorités 4 et 5 ont été réparties au prorata de la population sur le bassin Rhône Méditerranée. Les montants sont les suivants⁵ :

Tableau 16: Montant total éligible FEADER en M€ par an

	Moyenne annuelle (M€)
Priorité 4 - Préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	98,04
Priorité 5 - Augmenter l'utilisation efficace de l'eau dans le secteur de l'agriculture.	2,78
Montant total FEADER	100,83

⁵ Il convient de noter que l'enveloppe initialement programmée par le FEADER comprend 396M€ d'aides, les 100M€ retracent les financements alloués aux projets sélectionnés par le fonds FEADER.

4.4 LA SOLIDARITE INTERBASSIN

Le programme pluriannuel d'intervention des agences détermine le plafond global des contributions de chaque agence à l'ONEMA (AFB). Sur le 10^e programme, toutes Agences confondues, le montant global des contributions à l'ONEMA (AFB) est fixé à 150M€ par an, dont 30M€ au titre de la solidarité interbassin⁶ destinés aux DOM, à la Nouvelle Calédonie ainsi qu'à la Corse. Ces montants correspondent à des indications budgétaires ex-ante.

Ex-post, toutes Agences de l'eau confondues, sur la période 2013-2016, la part effective des versements de l'Onema (AFB) au financement de la solidarité interbassin représente 14% du total des contributions des Agences. C'est ce ratio que nous avons retenu pour l'évaluation des contributions de chaque Agence au financement de la solidarité interbassin.

Les montants totaux versés par l'agence RMC à l'ONEMA (AFB) ont été répartis entre RM et Corse au prorata du montant total des subventions (autorisations de programme) par district (98% Rhône-Méditerranée, 2 Corse).

Les contributions du bassin RM à l'ONEMA (AFB) sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Contribution à l'AFB	33,93	30,53	33,88	34,38	33,18
Dont solidarité interbassin (14% du total)	4,83	4,34	4,82	4,89	4,72

Source : IREEDD, d'après données des Agences

La répartition des contributions à la solidarité interbassin entre usagers est effectuée au prorata des redevances payées par type d'utilisateur (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 17: Contributions des usagers du bassin Rhône-Méditerranée à la solidarité interbassins

Ratios	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Total
Total des Redevances versées à l'Agence de l'eau (M€/an)	375	59	62	3	500
Part des contributions de chaque usager	75%	12%	12%	1%	100%
Montant de contribution à la solidarité interbassin	3,54	0,56	0,59	0,03	4,72

Source : IREEDD, d'après données des Agences

4.5 LES TRANSFERTS VIA LA TAXE VNF

L'établissement public Voies Navigables de France - VNF - perçoit une taxe sur les titulaires d'ouvrages effectuant des prélèvements ou des évacuations d'eau sur le domaine fluvial de VNF. Cette taxe est payée par les entreprises, les agriculteurs et les services collectifs d'eau potable et d'assainissement, ces derniers la répercutant sur la facture d'eau de l'utilisateur final.

En 2016, les taxes perçues par VNF sur le district Rhône-Méditerranée s'élevaient à 81,72M€ (cf. Rapport Méthodologique), dont :

	Montant des taxes perçues par VNF sur le bassin
1. Taxes hydrauliques EDF	71,29
2. Taxes hydrauliques industriels	3,31
3. Taxes hydrauliques eaux publiques	6,83
4. Taxes hydrauliques agriculture	0,18
5. Ouvrages hydro-électriques autorisés	0,12
Total	81,72

⁶ Source : Jaune 2018

4.6 LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU

Les montants de ces transferts ont été identifiés dans les comptes des services d'eau et d'assainissement. Il se compose de deux types de transferts :

- Ceux au titre du financement des eaux pluviales dont le financement est assuré par le contribuable
- Ceux au titre des subventions d'exploitation (hors prime épuratoire, ligne 741 : Primes d'épuration versées par l'agence de l'eau), dont le financement est assuré par le contribuable.

Les montants AEP et AC sont répartis entre usagers sur la base des clés de répartition définies précédemment (cf. *Tableau 41: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin Rhône-Méditerranée*).

Sur le district Rhône-Méditerranée, les montants sont les suivants :

	Ménages	APAD	Industrie	Total
Contribution des communes à l'eau pluviale	31,81	5,21	3,27	40,28
Subvention d'exploitation (hors prime à l'épuration)	131,41	20,96	14,60	166,97

4.7 LES TRANSFERTS VIA LA TGAP

Deux composantes de la TGAP entrent dans le calcul de la récupération des coûts : la composante lessive (payée par les ménages) et la composante matériaux d'extraction (Granulat), payée par les industriels. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, les montants sont les suivants (cf. Rapport Méthodologique) :

	Ménages	Industrie	Total
Montant de TGAP (M€/an)	11,06	6,16	17,22

4.8 LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES

Le processus d'épandage des boues d'épuration est assimilé à un transfert financier indirect dans la mesure où il s'agit d'un coût évité pour les agriculteurs et pour les producteurs de boues (industriels et services collectifs d'assainissement).

Les superficies d'épandage des boues (boues d'épurations et industrielles) renseignées au recensement général agricole de 2010 ont permis de calculer des quantités épandues par district hydrographique (sur la base de 3tMS/ha/an⁷). Les volumes de boues ainsi estimés ont été rapportés aux gains moyens pour les agriculteurs (11€/tMS) et les services d'assainissement (179€/tMS) (cf. rapport méthodologique)⁸.

⁷ L'article 7 de l'Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées stipule que la quantité de boues doit être égale à 3 tonnes de matière sèche (tMS) par hectare et par an.

⁸ Par actualisation de l'étude BIPE de 2007.

Tableau 18: Calcul des transferts relatifs à l'épandage des boues

Superficie d'épandage des effluents (ha)	18 927
Boues épandues (tMS)	56 780
Gains pour l'agriculture (M€)	0,63
Gains pour la collectivité (M€)	10,17

L'épandage des boues constitue un transfert des usagers des services d'assainissement vers les agriculteurs, à hauteur de 0,63M€, et un transfert des agriculteurs vers les usagers des services d'assainissement à hauteur de 10,17M€.

Le tableau ci-après résume les transferts payés et les transferts reçus par le biais de l'épandage des boues de STEP:

Tableau 19: Transferts via l'épandage des boues

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Total
Epandage des boues – transfert payé	0,50	10,17	0,05	0,08	10,80
Epandage des boues - transfert reçu	8,03	0,63	0,81	1,32	10,80
Solde	7,53	-9,54	0,76	1,24	0

5. Les coûts pour comptes propres

Les coûts pour compte propre font référence aux dépenses engagés par les usagers domestiques, industriels et agricoles pour des services liés à l'eau et à l'assainissement, hors services collectifs.

5.1 ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE

5.1.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES USAGERS DOMESTIQUES

Les coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif sont estimés à partir du nombre d'installations en ANC. L'hypothèse retenue du coût unitaire moyen de l'ANC se décompose en :

- 9 000 € pour le coût de l'installation, et
- 56,25 € pour le coût annuel de l'entretien (cf. Rapport méthodologique).

Tableau 20: Coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif

Nombre d'installations sur le bassin (*)	782 243
Prix moyen annuel de la vidange	56,25
Coûts de fonctionnement annuels (M€)	44,00
Coût unitaire moyen d'un dispositif	9000
Valeur totale du patrimoine	7 040
Durée de vie d'un dispositif – moyenne basse	30
Durée de vie d'un dispositif – moyenne haute	40
CCF - moyenne basse	235
CCF – moyenne haute	176
Consommation de capital fixe (moyenne annuelle, M€)	205,34
Total coûts pour compte propre ANC (M€/an)	249,34

- Source : Estimation à partir des données de SISPEA (2016)

Le montant annuel total des dépenses engagées par les usagers domestiques pour l'assainissement non collectif est de 249,34 M€.

5.1.2 EPURATION AUTONOME DES INDUSTRIELS

Les coûts de fonctionnement du traitement des effluents industriels en compte propre sont estimés à partir des assiettes nettes de pollution de chaque branche industrielle. A chaque branche est associée un taux de rendement épuratoire et un paramètre représentatif. Au montant brut de pollution estimé, on associe un coût unitaire permettant de calculer le coût total annuel. Les montants sont ensuite répartis entre les districts Rhône Méditerranée et Corse au prorata des redevances pollution industrielle payées par district.

Tableau 21: Coûts de fonctionnement de l'épuration autonome des industriels

Secteur industriel	Montant net de pollution (tonnes/an)			Rendement épuratoire	Paramètre représentatif	Pollution brute (tonnes/an)	Coût unitaire appliqué (€/kg)	Coût (M€/an)
	DCO	MES	METOX					
Agro-alimentaire et boissons	31 679	7 504	3	0,95	DCO	633 580	0,25	156,31
Bois, papier et carton	14 964	3 243	8	0,90	DCO	149 636	0,25	36,92
Chimie et parachimie	12 738	4 769	80	0,95	DCO	254 763	0,25	62,85
Déchets et traitements	1 091	377	7	0,96	MES	9 418	1,37	12,88
Divers et services	5 159	1 948	4	0,95	DCO	103 172	0,25	25,45
Elevage	73	41	-	0,95	DCO	1 469	0,25	0,36
Energie	293	345	81	0,95	DCO	5 859	0,25	1,45
Industries extractives	156	198	3	0,95	DCO	3 113	0,25	0,77
Industries minérales	628	2 551	11	0,96	MES	63 766	1,37	87,22
Mécanique, traitements de surfaces	6 020	3 195	213	0,95	METOX	4 261	14,80	63,04
Sidérurgie, métallurgie, coke	1 275	112 549	44	0,99	METOX	4 397	14,80	65,06
Textile et habillement, etc.	7 098	1 874	60	0,95	DCO	141 960	0,25	35,02
Autres	1 100	507	2	0,95	DCO	22 008	0,25	5,43
Total	82 274	139 100	514			1 397 402		552,76
Dont Rhône-Méditerranée								550,39
Dont Corse								2,38

La consommation de capital fixe est estimée à partir d'une estimation du parc d'équipements en service. Un inventaire des travaux financés par l'agence a été réalisé et a permis d'estimer à **756M€** la valeur initiale du parc d'équipements.

Tableau 22: CCF de l'épuration autonome des industriels

	Montant total (M€)	Répartition	Durée de vie	CCF
Montant total des travaux financés sur la période (€ constants)	756			
Valeur neuve du parc épuratoire (10% cessations d'activité)	681			
<i>Dont Génie Civil</i>		47%	30	11
<i>Dont équipement hors génie civil</i>		53%	15	24
CCF (M€/an)				35
Dont Rhône-Méditerranée				34,6
Dont Corse				0,4

5.2 PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS

Les dépenses des industriels pour l'approvisionnement autonome en eau se composent des dépenses pour les prélèvements et des dépenses pour les traitements nécessaires selon le type d'eau utilisé par les industriels.

Les volumes prélevés, selon la nature de l'usage, et par source d'approvisionnement, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les volumes ont été estimés à partir des bases de données de prélèvement de l'agence de l'eau RMC.

Tableau 23: Volumes annuels prélevés par les industriels, par nature de l'usage et par source d'approvisionnement, sur le bassin RM

Moyenne 2013-2016	Refroidissement (m3)	Process(m3)
Eau de nappe	5 204 243	330 002 758
Eau de surface	798 253 855	184 369 315
Total	803 458 098	514 372 073

Source : IREDD, d'après croisement des données IREP et Insee (2015)

Ces volumes sont répartis par qualité moyenne de l'eau utilisée, permettant d'estimer les quantités d'eau brute, eau brute filtrée, eau décarbonatée, eau déminéralisée :

Tableau 24: Estimation des volumes par type d'utilisation de l'eau

	Eau de Refroidissement		Eau de Process		
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée
Ratios					
Eau de nappe	95%	5%	30%	30%	40%
Eau de surface	50%	50%	40%	40%	20%
Volumes estimés					
Eau de nappe	4,94	0,26	99,00	99,00	132,00
Eau de surface	399,13	399,13	73,75	73,75	36,87

Source : Ratios :BIPE, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

Les coûts unitaires de référence retenus pour les prélèvements par source et par usage sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Coûts de prélèvements	Eau Brute	Eau Brute Filtrée	Eau Décarbonatée	Eau Déminéralisée
Eau de nappe (€/m3)	0,03	0,34	0,50	1,21
Eau de surface (€/m3)	0,03	0,06	0,73	1,34

Source : Actualisation des données du BIPE⁹

Le montant annuel total des dépenses engagées par les industriels pour les prélèvements d'eau et leur traitement est de 385,1 M€.

Tableau 25: Coût de prélèvement en compte propre des industriels (M€)

	Eaux de refroidissement		Eaux de Process			Total
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée	
Eau de nappe	0,17	0,09	33,17	49,75	159,21	242,38
Eau de surface	13,37	22,29	4,12	53,53	49,42	142,72
						385,10

⁹ BIPE, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

5.3 COÛTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE

5.3.1 GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

5.3.1.1 Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement liés au traitement des effluents d'élevage sont à la charge des agriculteurs. Le cheptel du bassin a été estimé à partir des données régionales rapportées à l'échelle du bassin au prorata des surfaces du bassin sur chaque département.

- Calcul des quantités d'effluents produites :

	Nombre de têtes	Ratios de quantités d'effluents produites (m3/tête)		Proportions effluents		Quantités totales d'effluents produites (m3)
		Fumier	Lisier	Fumier	Lisier	
Vaches laitières	468 283	7	6,3	2/3	1/3	3 168 714
Vaches nourrices	394 947	10	9	1	0	3 949 470
Bovins de plus d'un an	666 458	7	6,3	2/3	1/3	4 509 699
Bovins de moins de 1 an	583 965	3	2,7	2/3	1/3	1 693 499
Porcins	416 786	0,38	0,76	0	1	316 757
Caprins	176 344	0,15	0	1	0	26 452
Ovins	1 427 753	0,1	0	1	0	142 775
Volailles	15 789 112	0,01	0	1	0	157 891
Total	19 923 648	/	/			13 965 257

Source : IREEDD, d'après Agreste

- Calcul des coûts de fonctionnement :

	Quantités totales d'effluents produites (m3)	Coût de fonctionnement (€/m3)	Coût total de fonctionnement (M€/an)
Fumier	10 739 976	6,9	74,45
Lisier	3 225 281	4,1	13,29
Total	13 965 257	/	87,73

Source : D'après étude BIPE 2007, actualisé.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, le coût de fonctionnement lié à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **87 M€/an**.

5.3.1.2 La CCF

Les évaluations sont effectuées à l'échelle régionale (cf *Rapport méthodologique*) puis réparties à l'échelle du bassin au prorata des surfaces de chaque région sur le bassin Rhône-Méditerranée.

- Amortissement total du matériel agricole sur le bassin : **825,3 M€**
- Amortissement du matériel du traitement des effluents, par hypothèse : **4%** de l'amortissement total.

Pour le bassin Rhône-Méditerranée, la CCF liée à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **33 M€/an**.

5.3.2 L'IRRIGATION

Les coûts unitaires de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation sont présentés ci-dessous.

Coûts de fonctionnement :

	Coût actualisé 2016 (€/m3)
Irrigation gravitaire	0,0436
Irrigation non gravitaire	0,1515

Source : CEMAGREF (2000), actualisé

Coûts d'investissement :

	Fourchette haute	Fourchette basse	Moyenne
Amortissement des constructions sur 20 ans (€/ha)	62,27	75,81	69,04
Amortissement du matériel mobile sur 20 ans (€/ha)	117,22	156,37	136,79

Les volumes utilisés pour l'irrigation ont été estimés à partir des données de prélèvement de l'agence de l'eau RMC en séparant irrigation gravitaire et non gravitaire.

Le montant annuel total des dépenses engagées par les agriculteurs pour l'irrigation est de 74 M€, répartis à hauteur de 104 M€ en coût de fonctionnement et 73,9 M€ pour la CCF.

Tableau 26: Estimation des coûts de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation

Volumes par mode d'irrigation (moyenne 2013-2016)	
<i>Irrigation gravitaire (m3)</i>	716 243 825
<i>Irrigation non gravitaire (m3)</i>	480 568 525
Estimation des coûts de fonctionnement	
<i>Irrigation gravitaire (M€)</i>	31,22
<i>Irrigation non gravitaire (M€)</i>	72,81
Total coûts de fonctionnement (M€)	104,03
Estimation des coûts d'investissement	
<i>Surface totale irrigable (ha)</i>	358 899
CCF liée à l'irrigation (M€)	73,87
Total coûts de fonctionnement et d'investissement	177,91

Coût de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel

Dans le cadre des activités d'élevage, les agriculteurs sont amenés à utiliser de l'eau potable pour l'abreuvement de leur cheptel. Ces volumes ont été estimés sur la base d'hypothèses ne permettant pas de les intégrer dans les calculs. En effet, aucune info ne permet de répartir ces volumes consommés entre la part consommée via les services collectifs et la part prélevée directement dans le milieu. Ces résultats sont fournis à titre indicatif.

Les coûts de référence sont estimés en UGB (Unité de Gros Bétail) sur la base d'une consommation moyenne par UGB (40l/UGB/jour (source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2018, Note de calcul pour la pression des prélèvements pour abreuvement des animaux)).

Tableau 27: Estimation de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel

Nombre de bovins (nombre de têtes)	2 113 653
Equivalent UGB (nombre d'UGB)	1 871 291
Hypothèse de consommation (litres/UGB/jour)	40
Consommation estimée (m3/an)	27 320 844
Part des prélèvements sur le réseau AEP*	60%
Prix moyen de l'AEP sur le district (SISPEA 2015)	1,91
Coût de l'utilisation de l'eau potable pour l'abreuvement du cheptel (M€/an)	31,31

(*) Source : Agence de l'eau RMC : Etude de la récupération des coûts 2013

5.4 L'USAGE NAVIGATION FLUVIALE

Il n'a pas été mené une analyse par district pour l'usage de la navigation fluviale. L'analyse présentée ci-dessous est la synthèse des informations de l'étude nationale ONEPMA 2015.

La navigation fluviale inclut le transport de passagers et de marchandises, ainsi que la navigation de plaisance sur les 8 500 km navigables des canaux, rivières et fleuves de France.

Le transport fluvial de marchandises concerne essentiellement le réseau à grand gabarit. Il atteint en moyenne 58 millions de tonnes soit 7,9 milliards de tonnes-kilomètres par an sur la période 2010-2014.

Le transport fluvial de passagers comprend deux types d'activités : le transport collectif sur voies d'eau, présent dans les agglomérations de Nantes depuis 2005 et de Lyon depuis 2012 ; les bacs assurant la traversée des principaux fleuves. Le transport touristique est traité dans le cadre de la plaisance.

Les flux financiers associés à la navigation fluviale impliquent :

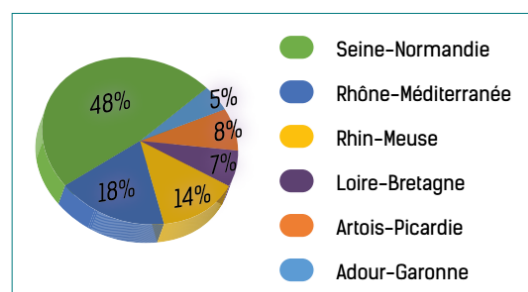
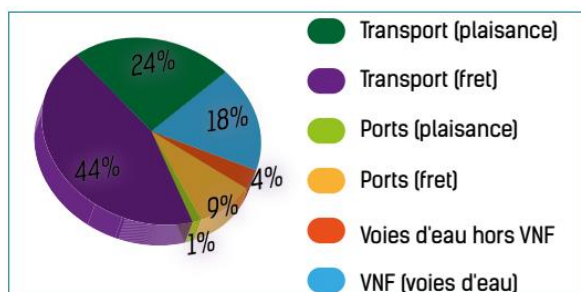
- les gestionnaires d'infrastructures, notamment VNF pour les voies d'eau et Grands Ports Maritimes, Ports Autonomes de Paris et Strasbourg et les autres gestionnaires de ports de frets et de plaisances, et les entreprises apportant leur concours au service de navigation (services portuaires, transporteurs, loueurs, etc.);

- les ménages, « usagers » en tant que pratiquants de la navigation de plaisance;
- les industries, « usagers » en tant que clients du transport de marchandises;
- Les contribuables qui au travers de l'argent public interagissent avec les acteurs de la navigation fluviale en percevant un certain nombre de taxes et redevances et en versant des aides;
- les autres services liés à l'utilisation de l'eau, qui contribuent au financement du service au travers de taxes et redevances versées à VNF du fait de prélèvements, de rejets ou de l'utilisation du domaine public fluvial ;
- l'environnement qui peut être impacté par les aménagements de la navigation, les dragages et la gestion des débits, et peut bénéficier d'aménagements tels que les franchissements piscicoles

Les coûts ont été chiffrés à **4 Md€** pour l'année 2013, dont 43 % de frais de fonctionnement, 19 % d'investissements, 35 % d'amortissements et 3 % de taxes. Certains coûts sont cernés avec une bonne précision (ceux de VNF et des Ports Autonomes fluviaux, une partie des coûts pour la plaisance), d'autres sont plus incertains (notamment les dépenses liées à la manutention et aux services logistiques dans les ports, estimées à 30 % du total et comprises dans les 44 % liés au transport de fret). Ce chiffrage reste partiel, car il n'inclut pas certains coûts environnementaux.

La synthèse des coûts est la suivante :

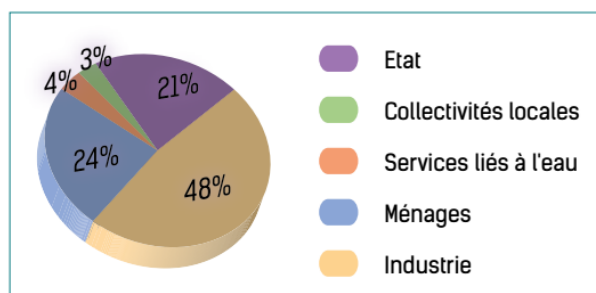
- Les coûts liés au transport de fret représentent la part la plus importante 44 %,
- Les coûts liés au transport de plaisance représentent 24 %,
- Les coûts liés à l'entretien des voies d'eau VNF représentent 18%, et les voies d'eau hors VNF 4%.
- Les autres coûts sont liés aux ports pour environ 5%



Les bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée totalisent deux tiers des coûts, la même proportion que leur part dans le fret fluvial.

Les financements sont apportés principalement par :

- Les industries, clientes du transport de fret, et qui paient près de la moitié des coûts;
- Les ménages qui, au titre de la navigation de plaisance, financent près du quart des coûts;
- Les usagers d'autres services liés à l'eau, qui paient des taxes et redevances représentant 4 % des coûts (payées surtout par l'industrie);
- L'État, dont la contribution s'élève à 21 % des coûts au titre du financement des investissements sur les infrastructures et du fonctionnement de la voie d'eau (subvention compensatrice de service public attribuée à VNF);
- Les collectivités, qui prennent en charge les coûts liés à certaines voies d'eau qui leur ont été concédées et peuvent contribuer au financement des ports de plaisance ou de fret.



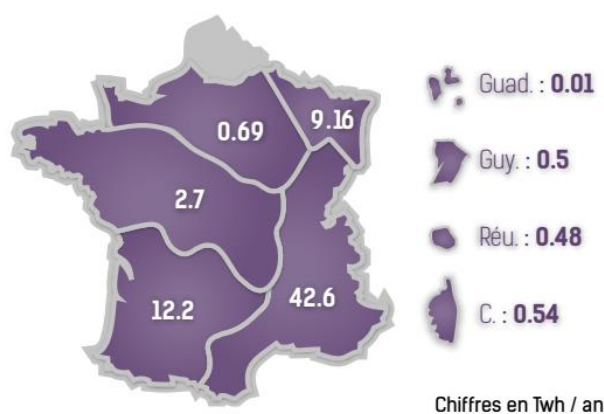
Les apports de l'Union européenne et les Agences de l'eau représentent moins de 0,2 % des financements. Les paiements des industries et des ménages couvrent les coûts liés aux sociétés de transport ou des prestataires de la navigation de plaisance et une partie de ceux des gestionnaires d'infrastructures (ports et voies d'eau). Le reste est financé par les taxes payées par les usagers d'autres services liés à l'eau et par les subventions publiques.

En conclusion, à l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation fluviale est de 73%. Il varie, d'un bassin sur l'autre, entre 44% et 82%, en fonction de l'importance économique des usages ;

5.5 L'USAGE HYDROELECTRICITE

Il n'a pas été mené une analyse par district pour l'usage hydroélectricité. L'analyse présentée ci-dessous est la synthèse des informations de l'étude nationale ONEPMA 2015.

En France, plus de 90% de la production d'hydroélectricité est assurée par trois districts hydrographiques : Rhône Méditerranée (62 %), Adour Garonne (17 %) et Rhin (13 %). Les ouvrages exploités par EDF représentent 80 % de la puissance installée française, alors que 90 % des ouvrages sont des petites ou microcentrales représentant seulement 10 % de la puissance installée.



Source : 2015, La récupération des coûts de l'usage Hydroélectricité

Les charges d'exploitation et les besoins de renouvellement s'élèvent respectivement à 2,067 mds d'euros et 655 millions d'euros, territoire hexagonal et DOM inclus. Le financement des usages est essentiellement assuré par la vente d'électricité pour des recettes estimées à 3,3 mds d'euros.

en M€/an	Métropole	DOM	France entière	en M€/an	Métropole	DOM	France entière
Charges d'exploitation*	2 037	30	2 067	Vente électricité (marché)*	3 304	49	3 353
Besoin en renouvellement*	645,8	9,2	655,0	CSPE EnR (surcoût obligation d'achat)	14	1.4*	95
Taxes et redevances*	458	5	462	Aides restauration écologique	14	0	14
Travaux passés à poissons	28,4	0,1	28,4				
TOTAL	3 169	44	3 212	TOTAL (en €/an)	3 411	49	3 461

Source : 2015, La récupération des coûts de l'usage Hydroélectricité

Note : la couverture des obligations d'achat par la CSPE EnR (Contribution au Service Public d'Electricité), redevance perçue par l'État sur les factures d'électricité et reversée aux petites centrales (12 MW)

L'estimation des coûts environnementaux n'a pas été réalisée. Seules les dépenses en travaux et les aides à la restauration de la continuité écologique (financées par les agences et les offices de l'eau) pour les aménagements piscicoles ont été évalués.

En conclusion, hors coûts environnementaux, la récupération des coûts des usages de l'eau pour l'hydroélectricité est supérieure à 100%.

6. Les coûts environnementaux

Les coûts environnementaux se composent des coûts compensatoires et des autres coûts environnementaux. Tous les coûts environnementaux n'ont pu être évalués, faute de données et/ou de connaissances suffisantes sur la nature des coûts.

6.1 LES DEPENSES COMPENSATOIRES

6.1.1 EVALUATION DES DEPENSES

Le tableau ci-dessous présente les dépenses compensatoires qui ont été évaluées sur le bassin Rhône Méditerranée. Les méthodes retenues sont indiquées dans la dernière colonne : M1 pour la méthode de recensement des dépenses engagées ; M2 pour la méthode des coûts unitaires (cf. rapport méthodologique).

Tableau 28 : Dépenses compensatoires évaluées sur le bassin Rhône Méditerranée

	Intitulé de la dépense compensatoire	AE Rhône. Médit
Curatif	Mise en place d'installations de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique	M1
	Traitement complémentaire des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	M2
	Traitement complémentaire des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP	M2
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	M1
	Ressource de substitution : retenues et captage	M1
Préventifs	Actions foncières sur les AAC et ressources stratégiques (captages prioritaires hors DUP)	M1
	Incitation au changement de pratiques - ZNA / Collectivité (jardins, espaces végétalisés, etc.)	M1
	Incitation au changement de pratiques - agricole (MAEC, investissements, animation, études, communication)	M1
	Incitation au changement de pratiques - hors foncier sur AAC et hors agricole	M1
	Aides au changement de pratiques agricoles dans les AAC	M1
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	M1

Le tableau suivant présente :

- Pour chaque type de dépenses, une évaluation du montant annuel moyen ; et
- Les taux d'aides moyens retenues (pour la répartition des dépenses entre acteurs).
-

Tableau 29 : Dépenses compensatoires annuelles estimées

Type de dépenses compensatoires	Intitulé de la dépense compensatoire	Valeur retenue sur la période de référence	Année(s) de référence	Taux d'aide Agence /Office	Dépenses annuelles moyennes	% du total des dépenses
Curatifs	Mise en place d'installations de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique	176 000 000 €	2013-2016	60%	44 000 000 €	25%
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	33 528 643 €	Annuel	47%	33 528 643 €	19%
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP	34 610 212 €	Annuel	41%	34 610 212 €	19%
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	7 822 000 €	2013-2016	20% (*)	1 955 500 €	1%
Préventifs	Actions foncières sur les AAC et ressources stratégiques (captages prioritaires hors DUP)	222 000 €	2013-2016	80%	55 500 €	0.03%
	Incitation au changement de pratiques - ZNA / Collectivité (jardins, espaces végétalisés, etc.)	47 130 000 €	2013-2016	50%	11 782 500 €	7%
	Incitation au changement de pratiques - agricole (MAEC, investissements, animation, études, communication)	112 000 000 €	2013-2016	50%	28 000 000 €	16%
	Incitation au changement de pratiques - hors foncier sur AAC et hors agricole	29 460 000 €	2013-2016	50%	7 365 000 €	4%
	Aides au changement de pratiques agricoles dans les AAC	10 500 000 €	2013-2016	80%	2 625 000 €	1%
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	62 600 000 €	2013-2016	50%	15 650 000 €	9%
Montant annuel moyen des dépenses compensatoires estimées sur le bassin					179 572 355 €	

Source : D'après les données de l'AERMC.

(*) Les dépenses d'interconnexions sont très peu subventionnées et conditionnées à la mise en œuvre d'un plan d'action sur les captages prioritaires. Il a donc été retenu un taux d'aide plus faible (20%).

Les dépenses compensatoires engagées sur le bassin sont estimées à 179,6 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2013-2016.

- 37% des dépenses sont des dépenses préventives, dont
 - 28% pour des incitations au changement de pratiques agricoles et
 - 9% pour la protection des captages
- 62% des dépenses sont curatives,
- 1% des dépenses sont des dépenses palliatives pour la mise en place d'interconnexion AEP suite à la dégradation de la qualité des eaux.

Le CGDD estime que les traitements complémentaires du paramètre pesticide pour l'AEP coûtent 310 M€ par an sur tout le bassin métropolitain¹⁰. En considérant que 11% des débits journaliers traités sont localisés sur le bassin Rhône Méditerranée¹¹, le Coût de traitement du paramètre pesticide sur ce district est estimé à 33,5 M€ / an.

Le CGDD estime que les traitements complémentaires du paramètre nitrate pour l'AEP Coûtent 320 M€/an sur tout le bassin métropolitain⁶. De même, en considérant que 11% des débits journaliers traités sont localisés sur le bassin Rhône Méditerranée⁶, le Coût de traitement du paramètre pesticide sur ce district est estimé à 34,6 M€ / an.

6.1.2 RESPONSABILITE DES PRESSIONS ET FINANCEMENT DES DEPENSES ENTRE USAGERS

Lorsque les montants totaux des projets et les montants d'aides étaient disponibles, le taux d'aide moyen a pu être calculé. A défaut d'avoir ces deux données, un taux théorique a été estimé d'après les priorités données par le programme d'aides de l'agence. Ces taux ont été validés par chaque bassin. Les taux d'aides sont donc à considérer avec prudence.

6.1.2.1 Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

Les dépenses compensatoires ont été réparties entre les usagers responsables des pressions selon les estimations suivantes (tableau ci-dessous).

Tableau 30 : Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

	Intitulé de la dépense compensatoire	Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Curatifs	Mise en place d'installations de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique	/		100%	/
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	10% Fonction des pollutions domestiques		/	90%
		8,6% (*)	1,4% (*)		
Traitements complémentaires des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP	30% Fonction des pollutions domestiques		20%	50%	
	26% (*)	4% (*)			
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	10% Fonction des pollutions domestiques		10%	80%
	Ressource de substitution : changement de captage	8,6%	1,4%		
Préventifs	Incitation et aides au changement des pratiques (foncier, ACC, animation, collectivités, etc.)	10% Fonction des pollutions domestiques		/	90%
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	8,6%	1,4%		

(*) : Cf **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Note de lecture : La responsabilité des pressions, ayant nécessité un traitement complémentaire des eaux polluées par les nitrates pour l'usage AEP, est répartie entre : les ménages (26%), les APAD (4 %), par les industriels (20%) et les agriculteurs (50%).

¹⁰ Source : d'après rapport n°52 du CGDD de 2011 : Coût des principales pollutions agricoles de l'eau. Les coûts de l'année 2011 ont été actualisés.

¹¹ Source : d'après rapport n°136 du CGDD de 2015 : Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : Coûts et solutions.

L'hypothèse retenue sur la répartition des pressions domestiques entre les ménages et les APAD est la suivante :

Tableau 31 : Répartition des pollutions domestiques entre ménages et APAD

Pollution domestique	Rhône-Méditerranée
Ménages	86,0%
APAD	14,0%

Source : Etude de la récupération des coûts RMC, 2012, Cf. Rapport méthodologique

6.1.2.2 Répartition du financement des dépenses compensatoires entre usagers

Le financement des dépenses compensatoires est réparti entre les 3 sources suivantes : les aides de l'Agence de l'eau ; les aides publiques des co-financeurs (Etat, départements, régions) et l'autofinancement. Chacune de ces sources de financement est répartie entre les catégories d'usagers selon les clés de répartition indiquées dans le graphique ci-dessous :

Coût total de la dépense compensatoire		
Aides de l'Agence de l'eau RMC	Subventions (Départements, régions, Etat, Europe)	Part d'autofinancement
Clef de répartition : Au prorata des redevances perçues par chaque catégorie d'utilisateur	Clef de répartition : 100% porté par le contribuable	Clef de répartition : Au cas par cas, selon la nature de la dépense

La part d'autofinancement correspond au solde des dépenses une fois l'ensemble des aides perçues (aides Agence/Office et de l'eau et aides des co-financeurs Etat/département/région/Europe). La part totale des aides est plafonnée à 80% : les maîtres d'ouvrages d'installations financent à minima 20% de la dépense compensatoire.

Ventilation des aides de l'Agence de l'eau entre acteurs

La part des dépenses compensatoires prises en charge par l'Agence de l'eau est la suivante :

Tableau 32 : Hypothèses des taux d'aides versées par l'Agence de l'Eau

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Taux d'aide Agence	Dépenses annuelles	Part Agence de l'eau
Curatifs	Mise en place d'installations de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique	60%	44 000 000 €	26 400 000 €
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	47%	33 528 643 €	15 758 462 €
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP	41%	34 610 212 €	14 190 187 €
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	20%	1 955 500 €	391 100 €
Préventifs	Actions foncières sur les AAC et ressources stratégiques (captages prioritaires hors DUP)	80%	55 500 €	44 400 €
	Incitation au changement de pratiques - ZNA / Collectivité (jardins, espaces végétalisés, etc.)	50%	11 782 500 €	5 891 250 €
	Incitation au changement de pratiques - agricole (MAEC, investissements, animation, études, communication)	50%	28 000 000 €	14 000 000 €
	Incitation au changement de pratiques - hors foncier sur AAC et hors agricole	50%	7 365 000 €	3 682 500 €
	Aides au changement de pratiques agricoles dans les AAC	80%	2 625 000 €	2 100 000 €
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	50%	15 650 000 €	7 825 000 €

La répartition, entre les différents acteurs, des aides de l'Agence/l'Office de l'eau pour le financement des dépenses compensatoires est la suivante sur le district Rhône-Méditerranée :

Tableau 33 : Montant des redevances versées par catégorie d'usager

Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
376 296 975	59 329 016	62 047 079	13 568 222	511 241 292
73,6%	11,6%	12,1%	2,7%	100 %

Les autres subventions

Nous avons retenu l'hypothèse d'un financement complémentaire de 20% au financement de l'Agence de l'eau (hypothèse retenue au cycle précédent par le bassin AERM&C).

La part d'autofinancement

La part d'autofinancement complète les financements par l'Agence de l'eau et les subventions publiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la part d'autofinancement portée par chaque catégorie d'utilisateur, selon la nature de la dépense compensatoire :

Tableau 34 : Hypothèses de répartition de l'autofinancement par usager

Répartition de l'autofinancement des dépenses compensatoires		Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Curatifs	Mise en place d'installations de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique			100%	
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	Au prorata des volumes consommés sur le bassin			
	Traitements complémentaires des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP				
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	Au prorata des volumes consommés sur le bassin			
	Ressource de substitution : changement de captage				
Préventifs	Incitation et aides au changement des pratiques (foncier, ACC, animation, collectivités, etc.)				100%
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	Au prorata des volumes consommés sur le bassin			

Hypothèses retenues :

- L'autofinancement des investissements de la continuité écologique est entièrement porté (100%) par les industriels (installations de franchissement) ;
- L'autofinancement des investissements liés aux changements de pratiques agricoles entièrement porté par les usagers agricoles ;
- L'autofinancement des autres dépenses compensatoires liées aux services collectifs d'eau potable est répartie entre les usagers au prorata des volumes consommés sur le bassin.

Tableau 35 : Volumes d'eau consommé par catégorie d'utilisateur

Alimentation en eau potable	Rhône-Méditerranée	
	Volume consommé en millions de m ³	%
Ménages	807	77,5%
APAD	112	10,8%
Industrie	122	11,7%

Source : Agence de l'eau RMC

6.1.3 SYNTHÈSE DES TRANSFERTS DES DÉPENSES COMPENSATOIRES

La synthèse des transferts entre usagers est présentée dans le tableau ci-dessous :

- Les transferts reçus, au prorata de la répartition des responsabilités ;
- Les transferts payés, ventilés entre usagers selon la clef de répartition du financement des dépenses engagées ;

Le solde entre ces deux transferts.

Tableau 36 : Synthèse des transferts entre usagers pour le financement des dépenses compensatoires

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Transferts reçus				Transferts payés					Solde "transferts reçus - transferts payés"								
		menages	APAD	industriels	agriculteurs	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables				
Curatifs	Mise en place d'ouvrages de franchissement pour le rétablissement de la continuité écologique			44 000 000 €		19 431 608 €	3 063 692 €	12 004 050 €	700 650 €	8 800 000 €	-	19 431 608 €	-	3 063 692 €	31 995 950 €	-	700 650 €	-	8 800 000 €
	Traitement complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	2 883 463 €	469 401 €		30 175 779 €	20 175 228 €	3 020 228 €	3 209 233 €	418 226 €	6 705 729 €	-	17 291 765 €	-	2 550 827 €	3 209 233 €	29 757 553 €	-	6 705 729 €	
	Traitement complémentaires des eaux polluées par les nitrates pour l'AEP	8 929 435 €	1 453 629 €	6 922 042 €	17 305 106 €	20 907 184 €	3 100 285 €	3 304 096 €	376 604 €	6 922 042 €	-	11 977 749 €	-	1 646 657 €	3 617 946 €	16 928 502 €	-	6 922 042 €	
Palliatifs	Mise en place d'interconnexions (AEP) suite à la dégradation de la qualité des eaux utilisées	168 173 €	27 377 €	195 550 €	1 564 400 €	1 197 316 €	171 733 €	184 971 €	10 380 €	391 100 €	-	1 029 143 €	-	144 356 €	10 579 €	1 554 020 €	-	391 100 €	
Préventifs	Actions foncières sur les AAC et ressources stratégiques (captages prioritaires hors DUP)	4 773 €	777 €		49 950 €	28 595 €	4 509 €	4 715 €	12 131 €	5 550 €	-	23 822 €	-	3 732 €	4 715 €	37 819 €	-	5 550 €	
	Incitation au changement de pratiques - ZNA / Collectivité (jardins, espaces végétalisés, etc.)	1 013 295 €	164 955 €		10 604 250 €	5 203 475 €	820 408 €	857 994 €	2 544 123 €	2 356 500 €	-	4 190 180 €	-	655 453 €	857 994 €	8 060 127 €	-	2 356 500 €	
	Incitation au changement de pratiques - agricole (MAEC, investissements, animation, études, communication)	2 408 000 €	392 000 €		25 200 000 €	13 396 032 €	2 112 091 €	2 208 853 €	6 083 024 €	4 200 000 €	-	10 988 032 €	-	1 720 091 €	2 208 853 €	19 116 976 €	-	4 200 000 €	
	Incitation au changement de pratiques - hors foncier sur AAC et hors agricole	633 390 €	103 110 €		6 628 500 €	3 523 635 €	555 555 €	581 007 €	1 600 052 €	1 104 750 €	-	2 890 245 €	-	452 445 €	581 007 €	5 028 448 €	-	1 104 750 €	
	Aides au changement de pratiques agricoles dans les AAC	225 750 €	36 750 €		2 362 500 €	1 255 878 €	198 009 €	207 080 €	570 283 €	393 750 €	-	1 030 128 €	-	161 259 €	207 080 €	1 792 217 €	-	393 750 €	
	Protection des captages (DUP, acquisitions foncières)	1 345 900 €	219 100 €	1 565 000 €	12 520 000 €	9 398 747 €	1 413 664 €	1 499 916 €	207 674 €	3 130 000 €	-	8 052 847 €	-	1 194 564 €	65 084 €	12 312 326 €	-	3 130 000 €	
TOTAL		17 612 179 €	2 867 099 €	52 682 592 €	106 410 485 €	94 517 698 €	14 460 174 €	24 061 915 €	12 523 147 €	34 009 421 €	-	76 905 519 €	-	11 593 075 €	28 620 677 €	93 887 338 €	-	34 009 421 €	

Sur le périmètre des dépenses compensatoires ayant fait l'objet d'une évaluation monétaire :

- Les usagers industriels sont responsables, par les pressions qu'ils exercent, de 29% des dépenses engagées, mais ne contribuent qu'à hauteur de 13% pour le financement de celles-ci ;
- Les usagers agricoles sont à l'origine de 59% des pressions mais ne contribuent qu'à hauteur de 7% au financement des dépenses compensatoires ;
- Les ménages, les APAD et l'utilisateur contribuable sont à l'origine des pressions à hauteur de 12%, alors qu'ils financent les dépenses compensatoires à hauteur de 80%. En ce sens, ils sont contributeurs nets.

6.2 ESTIMATION DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Les autres coûts environnementaux correspondent aux coûts (dégradations) subits par l'« acteur » environnement, et n'ayant pas été compensées, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une dépense effective.

6.2.1 EVALUATION MONETAIRE DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Note au lecteur : Comme indiqué en préambule de ce rapport, l'harmonisation des méthodes d'évaluation sur l'ensemble des districts hydrographiques a conduit quelques fois à retenir des méthodes différentes de celles précédemment utilisées par district sur le précédent cycle. Il convient donc de lire les résultats présentés ci-dessous avec précautions, notamment en ayant à l'esprit les éléments suivants :

- Le temps de réponse du milieu naturel : il peut y avoir un laps de temps significatif entre le moment où des actions ont été entreprises pour l'amélioration du bon état et l'apparition des impacts de ces actions sur les milieux aquatiques, et par conséquent, l'atteinte du bon état. La méthode d'évaluation des impacts environnementaux ne tient pas compte de ces effets de latence.
- Dans notre évaluation, l'évolution des coûts de l'atteinte du bon état des masses d'eau est supposé linéaire. Cette hypothèse n'est pas forcément en adéquation avec la réalité.
- L'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à des ordres de grandeurs et ne doivent être surinterprétés et termes d'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques.

L'hypothèse retenue pour l'évaluation des autres coûts environnementaux est la moyenne annuelle des coûts des deux Programme De Mesure (PDM) 2016-2021 et 2022-2027 (fictif). L'extrapolation du PDM 2022-2027 est calculé en considérant :

- Que le PDM 2022-2027 doit permettre d'atteindre 100% de bon état.
- Le Coût de l'amélioration d'un point de pourcentage du bon état des masses d'eau superficielles, en rapportant le Coût du PDM 2016-2021 au point de pourcentage d'amélioration du bon état escompté entre 2016 (état constaté 2015) et 2021 (état escompté 2021).
- L'écart au bon état des masses d'eau superficielles, en considérant l'état escompté des masses d'eau en 2021.

Les dommages que les usagers de l'eau font subir à l'environnement et n'ayant pas entraînés de dépenses effectives sont considérés comme un Coût environnemental. Ce Coût environnemental peut être « compressible » au sens où il pourra être compensé par des actions. IL est alors programmé dans le programme de mesure à l'horizon 2027. A cette échéance, dans l'optique où l'intégralité des programmes de mesures a été mise en œuvre, le bon état est atteint là où il est visé et le Coût environnemental devient nul.

La méthodologie détaillée du calcul est explicitée dans le rapport méthodologique commun à l'ensemble des bassins hydrographiques. Le tableau suivant détaille les hypothèses retenues pour le calcul :

Tableau 37 : Montants retenus pour estimer les autres coûts environnementaux

	BE constaté 2015	objectif 2021	Coût PDM 2016-2021	Coût 1pt % BE	Ecart à l'obj (pts %)	Coût enviro. Total (milliard d'euros)	Coût enviro annuel (milliard d'euros)
Rhône Méditerranée	53%	66%	2,595	0,191	34	9,03	0,752

Le montant des autres coûts environnementaux sur le bassin Rhône-Méditerranée s'élèvent à 752 M€ /an. Il est assimilé à une contribution de l'acteur environnement, n'ayant pas fait l'objet de flux monétaire pour le compenser.

6.2.2 RESPONSABILITE DES ACTEURS

L'hypothèse retenue pour répartir la responsabilité des pressions entre acteurs est celle d'une répartition au prorata du financement du programme du dernier PDM. En d'autres termes, il est supposé que les efforts financiers engagés via le PDM et reflètent le niveau de pression exercé par les usagers. Pour le bassin Rhône Méditerranée, cette répartition est la suivante :

Tableau 38 : Hypothèses de responsabilité des acteurs pour les autres coûts environnementaux

Bassin	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
Rhône Méditerranée	44%	8%	28%	21%	0%

6.3 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Le coût total des dommages environnementaux sur le bassin Rhône-Méditerranée s'élève approximativement à 931,7 millions d'euros par an, dont 179,6 M€ /an au titre des dépenses compensatoires et 752 M€ /an pour les autres coûts environnementaux.

Ces coûts correspondent à une contribution (*i.e. un transfert*) de l'« acteur Environnement », au profit des usagers (bénéficiaires), dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 39 : Synthèse de l'évaluation des coûts environnementaux

Solde net (en M€)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement
Dép. compensatoires	-76,9	-11,6	28,6	93,9	-34,0	-
Autres Coûts enviro.	329,2	58,8	208,7	155,4	-	-752,1
Solde	252,3	47,2	237,3	249,3	-34,0	-752,1

Les limites de l'exercice

Ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de précaution pour les raisons suivantes :

- Le périmètre des dépenses compensatoires n'est pas exhaustif. Seules les dépenses compensatoires jugées significatives et pour lesquelles la donnée était disponible ont été évaluées ;
- Ces dépenses compensatoires ne prennent pas en compte les dépenses effectuées par les autres organismes que l'agence de l'eau ;
- La responsabilité pressions exercées par les acteurs n'est pas toujours clairement identifiée ;
- Les évaluations reposent sur une série d'hypothèses qui doivent être affinées et précisées.

Les résultats obtenus doivent, par conséquent, être considérés comme des **ordres de grandeur**. Ils doivent permettre d'éclairer les décideurs publics sur l'ampleur des externalités négatives des usages de l'eau et apporter un éclairage sur le niveau d'application du principe pollueur-payeur.

7. Les taux de récupération des coûts par usager

Le taux de récupération des coûts mesure le rapport des transferts payés sur les transferts reçus. Pour chaque catégorie d'utilisateur, nous avons calculé deux taux de récupération des coûts.

- Un taux de récupération des coûts, **hors coûts environnementaux**, comprenant les dépenses des usagers pour les services collectifs, auxquels s'ajoutent les coûts pour compte propre ainsi que la totalité des transferts payés et des transferts reçus.
- Un deuxième taux comprenant les mêmes éléments que le premier, **avec les coûts environnementaux**.

$$\begin{array}{l} \text{Taux de récupération des} \\ \text{coûts par usager} \end{array} = \frac{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés}}{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts reçus}}$$

$$\begin{array}{l} \text{Taux de récupération des} \\ \text{coûts par usager} \end{array} = \frac{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés} + \\ \text{Coûts environnementaux payés}}{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés reçus +} \\ \text{Coûts environnementaux reçus}}$$

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux de la totalité des transferts payés et reçus par catégorie d'utilisateur.

Millions d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL	Fonctionnement Agence
Services collectifs	3 392	519	419	-	-	-	-	
Coûts de fonctionnement	1 743,6	264,6	220,1					
CCF (Médiane)	1 648,7	254,7	199,3					
Coûts pour comptes propres	249,3	-	970,1	298,6	-	-	1518,0	-
Assainissement non collectif	249,3	-	-	-	-	-	249,3	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	44,0	-	-	-	-	-	44,0	-
CCF	205,3	-	-	-	-	-	205,3	-
Epuration industriels	-	-	585,0	-	-	-	585,0	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-	-	550,4	-	-	-	550,4	-
CCF	-	-	34,6	-	-	-	34,6	-
Prélèvements autonomes des industriels	-	-	385,1	-	-	-	385,1	-
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>	-	-	385,1	-	-	-	385,1	-
CCF	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des effluents d'élevage	-	-	-	120,7	-	-	120,7	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-	-	-	87,7	-	-	87,7	-
CCF	-	-	-	33,0	-	-	33,0	-
Irrigation	-	-	-	177,9	-	-	177,9	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-	-	-	104,0	-	-	104,0	-
CCF	-	-	-	73,9	-	-	73,9	-
Transferts payés	418	64	148	20,4	466,1	-	1 116	-
Redevances	375,2	59,3	62,0	3,4			499,9	-
<i>Dont contribution à la solidarité interbassin</i>	3,5	0,6	0,6	0,0			4,7	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-	-	-	-	78,6		78,6	-
Subventions contribuable non identifiées	-	-	-	-	79,4		79,4	-
Transferts via la taxe VNF	5,3	0,7	75,5	0,2			81,7	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-	-	-	-	40,3		40,3	-
Transferts budget général - Budget annexe	-	-	-	-	167,0		167,0	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-	-	-	-	-		-	-
Transferts via la TGAP	11,1	-	6,2	-	-		17,2	-
AFD - préfinancements	-	-	-	-	-		-	-
AFD - prêts bonifiés	-	-	-	-	-		-	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	1,8	-	-	16,6	-		18,5	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-	-	-	-	100,8		100,8	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	24,2	3,8	4,0	0,2	-		32,3	-

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL	Fonctionnement Agence
Transferts reçus	555,8	102,5	99,9	134,9	49,5	132,6	1 075,2	46,5
Aides Agences	261,3	56,2	66,0	37,9		50,9	472,2	-
Aide fonctionnement agence							-	46,5
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	61,6	9,5	7,5				78,6	-
Subventions contribuable non identifiées	62,1	9,4	7,8				79,4	-
AFD- Préfinancements							-	-
AFD - prêts bonifiés							-	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	31,8	5,2	3,3				40,3	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	131,4	21,0	14,6				167,0	-
<i>Programmes exceptionnels d'investissement</i>							-	-
Solidarité interbassins							-	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)				5,7			5,7	-
Aides FEADER (Water efficiency)				100,8			100,8	-
TGAP					17,2		17,2	-
VNF						81,7	81,7	-
Epandage des boues	7,5	1,2	0,8	-9,5			-	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)					32,3		32,3	-
Solde transferts payés - transferts reçus	-138,2	-38,6	47,8	-114,5	416,6	-132,6	40,4	-46,5
	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Contributeur Net	Bénéficiaire Net	Contributeur Net	Bénéficiaire Net	Contributeur Net	-
Coût environnementaux	-252,3	-45,0	-239,6	-249,3	34,0	752,1	TOTAL	
Transferts payés								
<i>Dép. compensatoires payées</i>	94,5	14,5	24,1	12,5	34,0	-	179,6	
	-	-	-	-	-	752,1	752,1	
Transferts reçus								
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	17,6	2,9	52,7	106,4	-	-	179,6	
<i>Autres coûts enviro.</i>	329,2	58,8	208,7	155,4	-	-	752,1	

Note de lecture : La répartition des coûts de fonctionnement et de la CCF entre les ménages, industrie et Apad a été faite au prorata des volumes consommés, les ratios ayant été fournis par l'Agence de l'eau. Cf. Rapport méthodologique.

Bilan Ménages – Usager domestique

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	96,7%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	91,4%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages
Services collectifs	3 392,2
Coûts de fonctionnement	1 743,59
CCF (Médiane)	1 648,65
Coûts pour comptes propres	249,34
Assainissement non collectif	249,34
Coûts de fonctionnement	44,00
CCF	205,34
Epuration industriels	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	417,56
Redevances	375,16
Dont contribution à la solidarité interbassin	3,54
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	5,29
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	11,06
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	1,85
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	24,20
Transferts reçus	555,77
Aides Agences	261,30
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	61,62
Subventions contribuable non identifiées	62,11
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	31,80
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	131,41
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	7,53
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-138,21
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-252,3
Transferts payés	-
Dép. compensatoires payées	94,52
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	17,61
Autres coûts environnementaux	329,17

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, de l'utilisateur domestique est de 96,7%. En d'autres termes, les volumes financiers payés par les usagers domestiques, directement par la facture d'eau et d'assainissement et indirectement par le biais des autres redevances non liés aux usages directs de l'eau, sont inférieurs aux bénéfices qu'ils reçoivent en contrepartie, directement par la consommation des services d'eau et d'assainissement et indirectement sous la forme de subventions et aides.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 91,4%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	96,8%	96,7%
Avec Coûts environnementaux	91,2%	91,4%

Bilan Usager APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	93,8%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	87,7%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	APAD
Services collectifs	519,3
Coûts de fonctionnement	264,58
CCF (Médiane)	254,72
Coûts pour comptes propres	-
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	63,89
Redevances	59,33
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,56
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	0,74
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	3,83
Transferts reçus	102,51
Aides Agences	56,18
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	9,50
Subventions contribuable non identifiées	9,42
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	5,21
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	20,96
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	1,24
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-38,62
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-47,2
Transferts payés	-
Dép. compensatoires payées	14,46
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	2,87
Autres coûts environnementaux	58,8

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur APAD est de 93,8%. Les volumes financiers payés par les usagers APAD, directement par la facture d'eau et d'assainissement qui comprend le paiement des redevances, sont inférieurs aux bénéfices qu'ils reçoivent en contrepartie, directement par la consommation des services d'eau et d'assainissement et indirectement sous la forme de subventions et aides.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 87,7%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		93,8%
Avec Coûts environnementaux		87,7%

Bilan Usager Industriel

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	103,2%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	89,1%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Industrie
Services collectifs	419,3
Coûts de fonctionnement	220,09
CCF (Médiane)	199,25
Coûts pour comptes propres	970,06
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	584,95
Coûts de fonctionnement	550,39
CCF	34,57
Prélèvements autonomes des industriels	385,10
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	385,10
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	147,73
Redevances	62,05
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,59
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	75,52
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	6,16
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	4,00
Transferts reçus	99,94
Aides Agences	65,97
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	7,48
Subventions contribuable non identifiées	7,85
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	3,27
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	14,60
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epannage des boues	0,76
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	47,80
	Contributeur Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-237,3
Transferts payés	
Dép. compensatoires payées	24,06
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	52,68
Autres coûts environnementaux	208,7

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts de l'utilisateur industriel est de 103,2%. Les volumes financiers payés par les usagers Industriels, par la facture d'eau et d'assainissement (lorsqu'ils sont raccordés) et par le financement des installations de prélèvements directs dans le milieu et le retraitement avant le rejet direct dans le milieu (lorsqu'ils ne sont pas raccordés), sont supérieurs aux bénéfices qu'ils reçoivent en contrepartie.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 89,1%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement		103,2%
Avec Coûts environnementaux		89,1%

Bilan Usager Industriel + APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	100,4%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	88,7%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Indus + APAD
Services collectifs	939
Coûts de fonctionnement	484,7
CCF (Médiane)	454,0
Coûts pour comptes propres	970,1
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	585,0
Coûts de fonctionnement	550,4
CCF	34,6
Prélèvements autonomes des industriels	385,1
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	385,1
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	212
Redevances	121,4
Dont contribution à la solidarité interbassin	1,1
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	76,3
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	6,2
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	7,8
Transferts reçus	202,45
Aides Agences	122,2
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	17,0
Subventions contribuable non identifiées	17,3
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	8,5
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	35,6
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	2,0
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	9,18
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-284,5
Transferts payés	-
Dép. compensatoires payées	38,5
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	55,5
Autres coûts environnementaux	267,5

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts des usagers industriels et Apad est de 100,4%. Les transferts payés par ces usagers sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 88,7%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2009 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	101,9%	100,4%
Avec Coûts environnementaux	90,3%	88,7%

Bilan Usager Agricole

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	73,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	47,7%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Agriculture
Services collectifs	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF (Médiane)	-
Coûts pour comptes propres	298,65
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	120,74
Coûts de fonctionnement	87,73
CCF	33,01
Irrigation	177,91
Coûts de fonctionnement	104,03
CCF	73,87
Transferts payés	20,40
Redevances	3,37
Dont contribution à la solidarité interbassin	0,03
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	0,18
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	16,64
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	0,22
Transferts reçus	134,94
Aides Agences	37,92
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	5,73
Aides FEADER (Water efficiency)	100,83
TGAP	-
VNF	-
Epannage des boues	-9,54
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-114,54
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-249,32
Transferts payés	
Dép. compensatoires payées	12,52
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	106,41
Autres coûts environnementaux	155,43

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur agricole est de 73,6%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 47,7%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2009 à 2013/16

	2009	2013-2016
Hors coûts environnement	87,5%	73,6%
Avec Coûts environnementaux	60,5%	47,7%

Bilan Contribuable

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Contribuable
Transferts payés		466,06
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	78,60
	Subventions contribuable non identifiées	79,38
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	40,28
	Transferts budget général - Budget annexe	166,97
	Aides FEADER (Water efficiency)	100,83
Transferts reçus		49,47
	TGAP	17,22
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	32,25
Solde : (transferts payés - transferts reçus)		419,59
		Contributeur Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)		34,0
Transferts payés		
	<i>Dép. compensatoires payées</i>	34,01
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	-
Transferts reçus		
	<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	-
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	-

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

- Le Contribuable finance les services liés à l'eau à travers les subventions versées par les Conseils départementaux, les conseils Régionaux, l'Etat et l'Europe. Ces contributions sont estimées à 482,12 M€ par an et réparties selon les indications du tableau ci-dessus. Les subventions non identifiées, correspondent à des écritures budgétaires sans précision sur la source de la subvention.
- Les transferts reçus correspondent à une partie de la réaffectation de la TGAP lessive et granulats.
- Le solde positif de 357,78 M€ de ces transferts indique que le Contribuable est contributeur net au financement des services liés à l'eau.
- Sur les coûts environnementaux, le contribuable finance des dépenses compensatoires dont les autres usagers sont responsables.

Bilan Environnement

Les transferts payés et reçus par l'environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Environnement
Transferts reçus		132,58
	Aides Agences	50,86
	VNF	81,72
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)		-132,58
		Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)		752
Transferts payés		
	<i>Dép. compensatoires payées</i>	-
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	752,10
Transferts reçus		
	<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	-
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	-

- L'environnement est acteur contributeur aux services liés à l'eau au sens où il subit des dégradations qui ne sont pas compensées.
- Les dégradations des ressources en eau et des milieux aquatiques non compensées ont été évaluées à l'aune des dépenses annuelles nécessaires au rétablissement du bon état des masses d'eau.

Bilan Navigation

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation. Les évaluations des coûts des usages de l'eau pour la navigation et leurs financements n'ont pas donc pas été intégrés dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district.

Néanmoins, à l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est estimé à 73%.

Bilan Hydroélectricité

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour l'usage hydroélectricité. Seuls les coûts des usages de l'eau pour le refroidissement des centrales hydroélectriques ont été intégrés dans le calcul des usages de l'eau des industriels.

Les évaluations des coûts des usages de l'eau de l'hydroélectricité et leurs financements n'ont pas été intégrées dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district. A l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est supérieur à 100%.

8. Annexes

8.1 ANNEXE 1 : REPARTITION ENTRE USAGERS DES LIGNES DE PROGRAMMES DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

Tableau 40 : Clés de répartition par usager et par ligne de programme pour le bassin Rhône-Méditerranée

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement	Fct Agence
11	79%	13%	8%			
12	79%	13%	8%			
13		40%	60%			
14	49%	8%	43%			
15	66%	11%	7%	16%		
16	71%	12%	17%			
17	79%	13%	8%			
18	12%	2%	2%	84%		
21	59%	8%	13%	19%	1%	
23	71%	10%	11%	9%		
24			21%	1%	78%	
25	78%	11%	12%			
29	25%	25%	25%	25%		
31	25%	25%	25%	25%		
32	25%	25%	25%	25%		
33	25%	25%	25%	25%		
34	25%	25%	25%	25%		
41						100%
42						100%
43						100%
44						100%
45						100%
48						100%
49						100%

Les aides attribuées aux collectivités pour les services collectifs d'eau et d'assainissement ont été réparties entre les usagers au prorata des volumes d'eau potable consommés et des rejets.

Tableau 41: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin Rhône-Méditerranée

	Ratio AEP	Ratio AC
Ménages	77,5%	79,0%
APAD	10,8%	13,0%
Industrie	11,7%	8,0%

Source : Estimation de l'Agence de l'eau

8.2 ANNEXE 2 : ANALYSE DES FLUX AIDES-REDEVANCES SUR LE DISTRICT RHONE MEDITERRANEE

8.2.1 LE BUDGET EMPLOIS-RESSOURCES SUR LE DISTRICT RHONE MEDITERRANEE

Les ressources de l'Agence proviennent des redevances payées par les usagers et représentent un total de **518 M€**, en moyenne annuelle sur la période 2013-2016. On comptabilise ici l'ensemble des redevances (y compris la redevance phytosanitaire- Pollutions diffuses qui est en partie reversée à l'AFB)¹².

Les principaux emplois de ces ressources sont les aides versées aux usagers, comprenant les subventions et 10% des avances remboursables (équivalent-subventions). Ces emplois représentent un total de **472M€**¹³.

Le solde de **112M€** se compose des éléments suivants :

- Les dépenses de fonctionnement de l'agence : Comprennent les dépenses courantes et autres dépenses de l'agence qui correspondent aux lignes de programme 41 à 49, pour un total de **47M€/an**. (Source : Jaune 2018).
- Le prélèvement pour le budget de l'Etat : Prélèvements annuels sur le fonds de roulement de l'agence au profit du budget général de l'Etat, qui s'élèvent à **32M€/an**.
- Le reversement à l'AFB – ex ONEMA, qui comprend plusieurs composantes :
 - o La contribution à l'AFB : **33M€/an**
 - o Le reversement Ecophyto à l'AFB : **5,7M€/an** qui est reversé par l'AFB aux agriculteurs.

Tableau 42: Budget Emplois - Ressources de l'agence de l'eau

	Ressources (source données Agence)	Emplois (source Jaunes 2018)	Solde
Ménages	377	261	-116
APAD	59	56	-3
Industrie	62	66	4
Agriculture (dont Ecophyto)	20	44	24
Environnement		51	51
Fonctionnement agence		47	47
Etat		32	32
Reversement AFB		33	33
Total	518	590	72

8.2.2 ANALYSE DES FLUX ENTRE USAGERS VIA LE SYSTEME AIDES- REDEVANCES DE L'AGENCE

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions des usagers et des aides perçues (l'ensemble des chiffres sont présentés en M€/an, moyenne annuelle sur la période 2013-2016) :

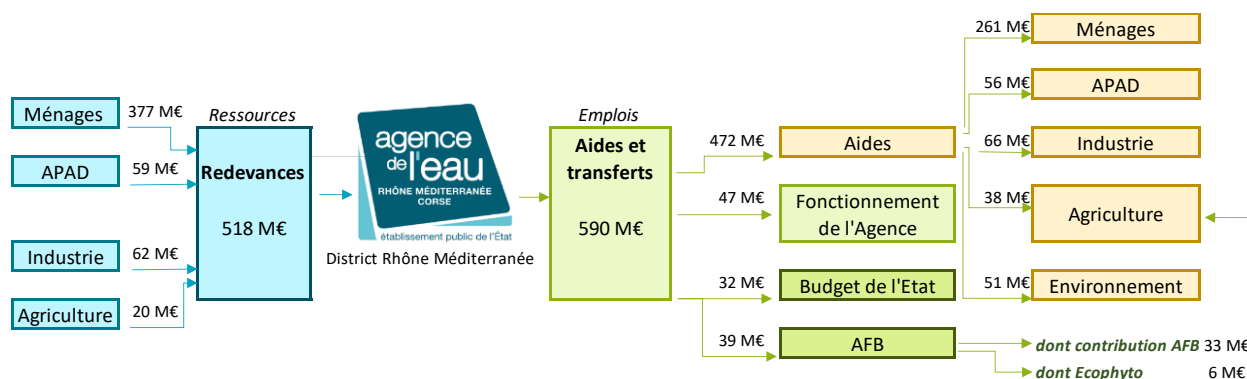
¹² Source : les données proviennent des bases redevance de l'agence.

¹³ Source : les données proviennent du Jaune de 2018 (Autorisations de programme 2013 à 2016)

Tableau 43: Synthèse des flux entre usagers via le système aides-redevances de l'agence

	Redevances	Aides	Solde
Ménages	377,01	261,30	-115,71
APAD	59,33	56,18	-3,15
Industrie	62,05	65,97	3,93
Agriculture (dont Ecophyto)	20,01	43,65	23,64
Environnement	-	50,86	50,86
Fonctionnement	-	46,54	46,54
Total	518,40	524,50	6,11

Ces flux sont récapitulés dans le schéma suivant :



Note de lecture du graphique : A titre d'illustration, les ménages contribuent à hauteur de 377 M€ sous la forme de redevances payées à l'Agence de l'eau, et bénéficient pour environ 261 M€ d'aides. Ils sont donc contributeurs nets.

Le tableau ci-dessous décrit les transferts entre usagers au sein du système « Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse » sur le district Rhône Méditerranée. Les ménages et APAD présentent un solde positif, ils sont contributeurs nets. Les industriels, agriculteurs et l'utilisateur environnement présentent un solde négatif (bénéficiaires nets). Apparaissent également les versements de l'agence vers l'Etat (Contribuable), vers l'AFB ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'Agence. Le poste « autres dépenses » inclut la différence issue du solde global aides-redevances.

		Contributeurs					Total	Part des bénéfices
		Ménages	APAD	Industrie	Agriculture (dont ecophyto)	Autres dépenses		
Bénéficiaires	Ménages	261,30	-	-	-	-	261,30	50%
	APAD	-	56,18	-	-	-	56,18	11%
	Industrie	2,39	0,07	62,05	-	1,48	65,97	13%
	Agriculture (dont Ecophyto)	14,37	0,39	-	20,01	8,88	43,65	8%
	Environnement	30,91	0,84	-	-	19,11	50,86	10%
	Dépenses de fonctionnement	28,29	0,77	-	-	17,49	46,54	9%
	Etat (Contribuable)	19,60	0,53	-	-	12,12	32,25	6%
	AFB	20,16	0,55	-	-	12,47	33,18	6%
	Autres dépenses	-	-	-	-	-71,54	-71,54	-14%
Total	377,01	59,33	62,05	20,01		518,40	100%	
Part des contributions		73%	11%	12%	4%	0%	100%	